



STRATÉGIE – FEUILLE DE ROUTE

*Quelle stratégie
pour le Contrat
Territorial du
Bassin versant de
l'Aron-Cresonne ?*

2022-2027



Établissement public du ministère
chargé du développement durable





Table des matières

1. Le Bassin versant de l'Aron-Cressonne.....	3
2. Des ressources en eau à protéger et restaurer : les enjeux.....	6
3. Quelle priorisation des secteurs géographiques ?.....	9
4. Des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration des ressources en eau.....	11
5. Un porteur de projet historiquement engagé pour la protection de la ressource en eau.....	16
6. Des moyens et compétences d'animation mobilisés.....	19
7. Des actions concrètes et diversifiées pour atteindre les objectifs.....	21
8. Les conditions nécessaires à la réussite.....	29
9. Le suivi et l'évaluation.....	30
10. Annexes.....	31

1. Le Bassin versant de l'Aron-Cressonne

Un bassin versant à fort potentiel en Loire amont

Les bassins versants de l'Aron et de la Cressonne sont situés dans la région Bourgogne-Franche-Comté, en amont du grand bassin versant Loire-Bretagne. L'Aron est l'un des plus grands bassins versants en amont du grand bassin versant Loire-Bretagne, il est situé en grande majorité dans la Nièvre. La Cressonne est un affluent plus petit de la Loire, situé au Sud du bassin versant de l'Aron, en Saône et Loire. La tête du bassin versant de l'Aron-Cressonne est situé dans le Parc naturel régional du Morvan, qui concerne 28 % du bassin versant. Le bassin versant de l'Aron-Cressonne fait **1 719 km²** avec **1 931 km de cours d'eau** et concerne **101 communes** et **6 EPCI**, avec une population concernée estimée à 28 040 habitants.

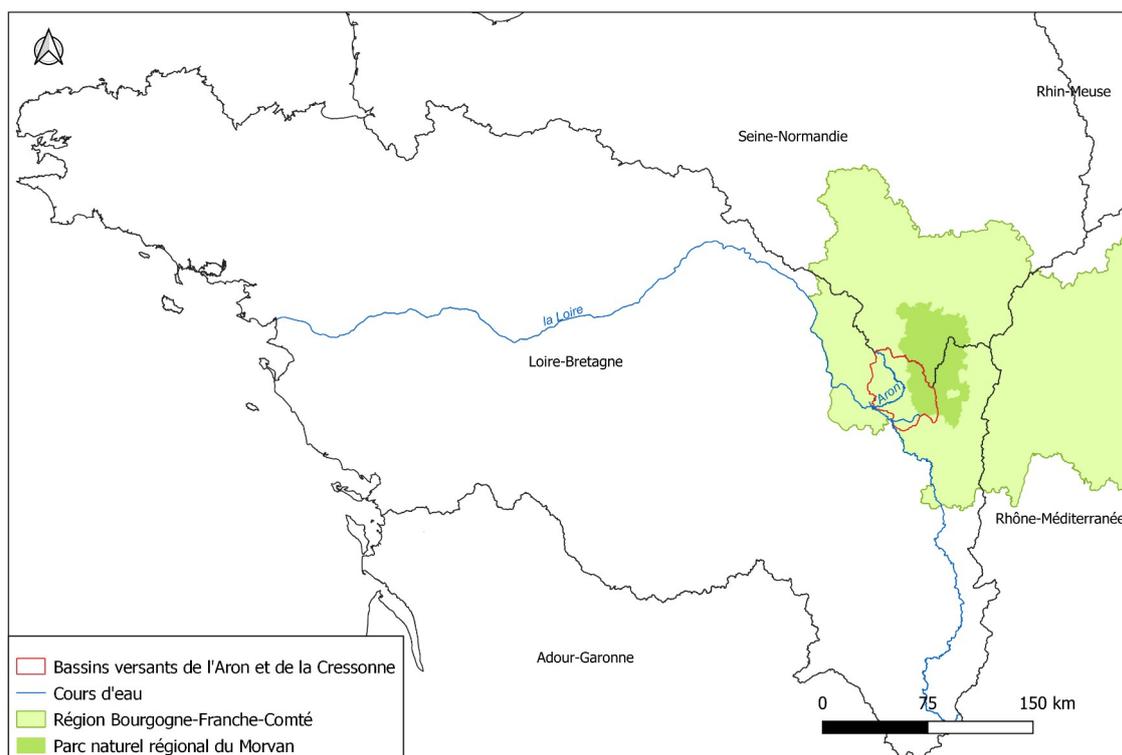


Figure. Localisation du bassin versant dans le bassin Loire-Bretagne

Les 6 EPCI concernés sont : la communauté de communes (CC) Bazois Loire Morvan (60,3 % du bassin versant), la CC des Amognes Cœur du Nivernais (18,8 %), la CC Morvan Sommets et Grands Lacs (8%), la CC Sud Nivernais (5,8%), la CC Entre Arroux Loire et Somme (3,2 % en comptant également le bassin versant de la Cressonne), et la CC Tannay-Brinon-Corbigny (0,9%).

Il s'agit d'un territoire rural, essentiellement agricole, tourné vers l'élevage bovin allaitant, avec quelques zones de cultures céréalières au Sud-Ouest du bassin versant, et des exploitations forestières en tête de bassin versant à l'Est. Entre Morvan, plaines du Bazois, et Sologne Bourbonnaise, le bassin versant de l'Aron-Cressonne dispose d'importantes ressources en eau superficielles avec un réseau hydrographique dense, lié à la présence d'un sous-sol imperméable essentiellement granitique et marneux, propice à la résurgence de nombreuses petites sources et riche en zones humides.

L'Aron est un cours d'eau à fort potentiel, identifié à l'échelle du grand bassin de la Loire comme un axe grand migrateur. Quatre de ses grands affluents sont en contexte piscicole de 1ère catégorie, salmonicole, et cinq de ses affluents principaux sont des réservoirs biologiques. Ces ressources en eau superficielles sont cependant très sensibles aux étiages et présentent différentes dégradations liées à la présence de pollutions diffuses, à des dégradations morphologiques, et sur la continuité notamment.

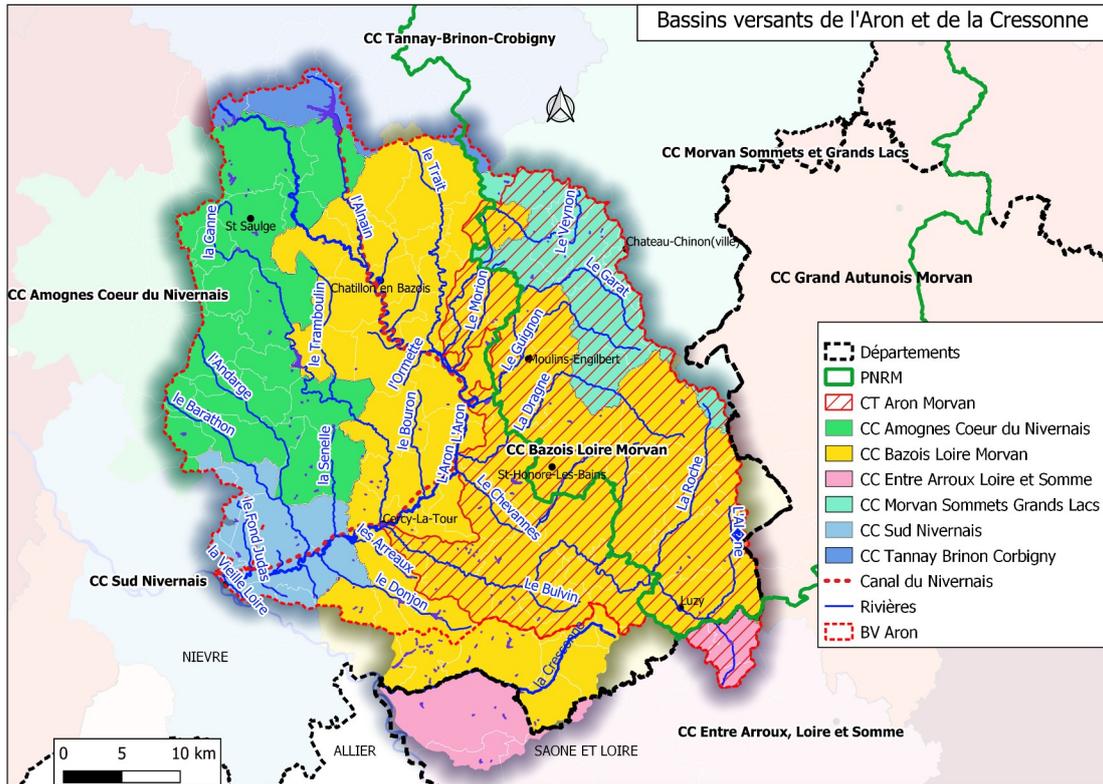


Figure. Communautés de communes du bassin versant de l'Aron et de la Cressonne

Le bassin versant de l'Aron compte **25 masses d'eau** : 2 masses d'eau « plans d'eau » et 23 masses d'eau « cours d'eau ».

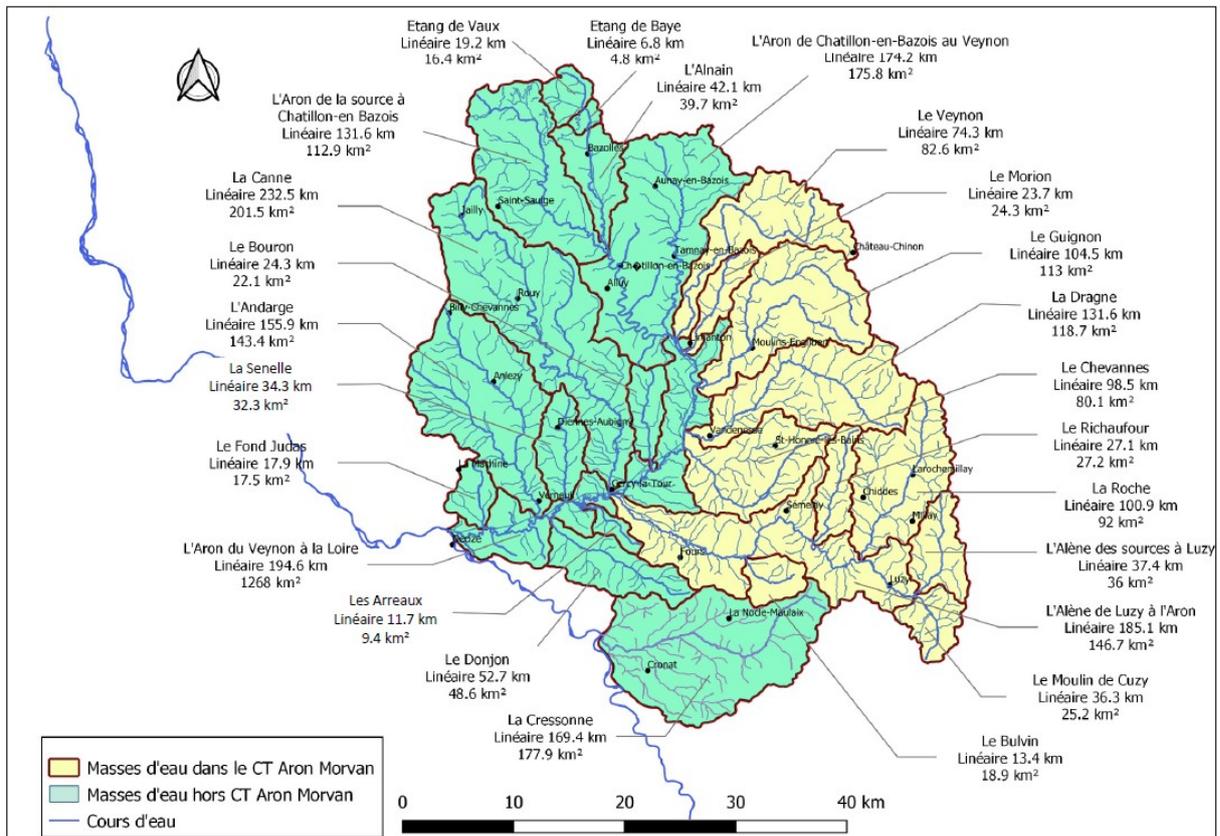


Figure. Masses d'eau du bassin versant de l'Aron et de la Cressonne

De nombreuses actions déjà menées pour la protection des ressources en eau

Les six affluents de la rivière de l'Aron naissant dans le Morvan à l'Est du bassin versant ont fait l'objet d'actions pour la protection des ressources en eau dès les années 2011 avec la réalisation de **deux Contrat Territoriaux « Sud Morvan » (2011-2016) puis « Aron Morvan » (2017-2021)**, exécutés par le Parc naturel régional du Morvan (PnrM) en collaboration avec les CC Bazois Loire Morvan et Morvan Sommets et Grands Lacs, sur 30 communes, et 830 km de cours d'eau.

Le contrat territorial « Aron Morvan » arrivant en fin d'exécution en 2021, et dans l'optique de :

- **continuer la dynamique** de restauration des cours d'eau et milieux humides associés dans le bassin versant ainsi que les dynamiques de communication sur le territoire,
- d'accompagner la mise en œuvre de la **compétence GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations »**, attribuée de façon obligatoire aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) depuis le 1^{er} janvier 2018,
- d'atteindre les **objectifs ambitieux d'atteinte du « bon état écologique »**, des eaux superficielles du bassin versant de l'Aron, définis par la **Directive Cadre sur l'Eau**,
- **d'apporter plus de cohérence hydrographique** aux actions en considérant le bassin versant de l'Aron dans son ensemble,

il a été lancé dès 2020 une démarche pour l'élaboration d'un futur Contrat Territorial sur le bassin versant de l'Aron, animée par le PnrM en collaboration avec les EPCI du territoire, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bourgogne-Franche-Comté et différents partenaires techniques. Un diagnostic de l'état des ressources en eau dans le bassin versant a été réalisé en 2020, identifiant les principales pressions s'exerçant et a été partagé avec les acteurs du territoire et les EPCI concernés. L'année 2021 a été consacrée à la définition de la stratégie et du programme d'action du futur Contrat Territorial pour lequel les présidents des 4 EPCI majoritaires du bassin versant se sont prononcés favorables lors d'une réunion entre EPCI le 5 juillet 2021.

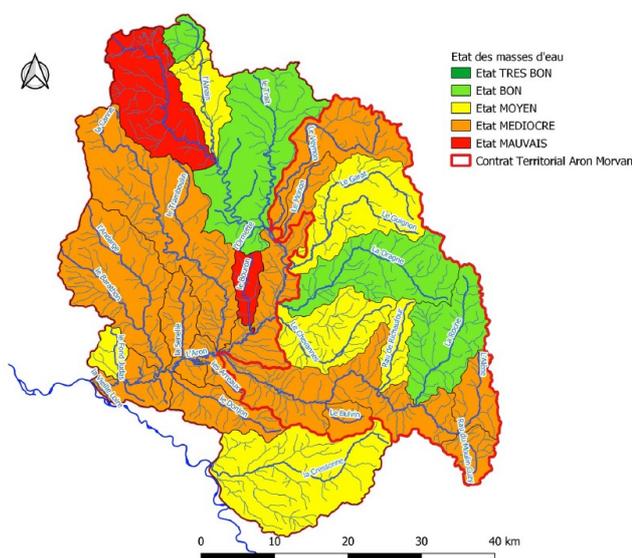
En effet, les pressions ressenties sur les ressources en eau au niveau qualitatif et quantitatif, dans un contexte de changement climatique alarmants poussent les acteurs du territoire à se doter d'un **instrument de gestion globale à l'échelle du bassin versant** qui permette de préserver la ressource en eau et les milieux associés : un **Contrat Territorial pour le bassin versant de l'Aron-Cressonne**.

2. Des ressources en eau à protéger et restaurer : les enjeux

Les actions menées dans le périmètre du précédent Contrat Territorial Aron Morvan (2017-2021) ont permis d'œuvrer significativement pour la protection des milieux aquatiques avec la mise en défens de 7,7 km de cours d'eau et la reconnexion de 39,85 km de cours d'eau grâce à l'effacement d'une vingtaine d'obstacles à la continuité écologique.

Il reste cependant beaucoup à faire pour préserver le bon état écologique de certaines masses d'eau et améliorer l'état écologique des masses d'eau les plus dégradées. En effet, aucune masse d'eau du bassin versant Aron-Cressonne n'est en « très bon état » écologique, **les trois quart des masses d'eau sont en état « moyen » ou « médiocre »**, et deux masses d'eau sont en état « mauvais », la pire classe d'état écologique.

Suite au diagnostic réalisé en 2020 et aux analyses détaillées réalisées par masses d'eau, les enjeux principaux sur l'état écologique des masses d'eau ont été identifiés.



Les paramètres déclassants pour l'atteinte du bon état des eaux sur le territoire concernent l'**hydrologie**, la **morphologie**, et la **continuité** pour la majorité des 25 masses d'eau.

L'**hydrologie** est le 1er facteur déclassant avec des cours d'eau très sensibles aux étiages en raison des faibles ressources en eaux souterraines et d'importantes altérations de leur profil. Dans un contexte de changement climatique, la présence de nombreux plans d'eau qui interceptent les flux et ont un taux d'évaporation important accentue les déséquilibres. De plus, l'assèchement et la dégradation des zones humides, jouant le rôle d'éponges, renforce la vulnérabilité du territoire face aux sécheresses. Il s'agit d'un enjeu prioritaire mis en avant par les élus du territoire.

Figure. État écologique des masses d'eau du bassin versant (AELB, 2019)

Le 2ème paramètre déclassant est la **continuité** avec une altération de la connectivité longitudinale des cours d'eau impactant la libre circulation des espèces et le libre transport des sédiments. Ce sont ainsi plus de 200 obstacles qui ont été répertoriés dans le bassin versant, 72,6 % d'entre eux étant infranchissables.

La **morphologie**, correspondant à une altération de la structure des rives et du lit mineur, est le 3ème paramètre déclassant. Au total, 42,8 % du linéaire de cours d'eau dans le bassin versant hors du contrat actuel Aron Morvan présente une ripisylve absente, soit 456 km de cours d'eau. Cela altère fortement les fonctionnalités du cours d'eau et sa capacité à abriter de la faune, à réguler la température, ainsi que leur capacité épuratoire, entre autres.

Six masses d'eau sont également impactées par des **pollutions ponctuelles et diffuses** en phosphore, nitrates, et pesticides liées principalement à l'activité agricole et dans une moindre mesure à l'assainissement.

Le diagnostic réalisé présente en détail les différents enjeux identifiés, et le tableau ci-dessous récapitule l'état écologique des 25 masses d'eau et leur évolution depuis 2010, ainsi que les pressions significatives à l'origine de ces dégradations.

En reprenant ces pressions ou facteurs limitants, il est retrouvé majoritairement :

- **Hydrologie** : 11 masses d'eau concernées

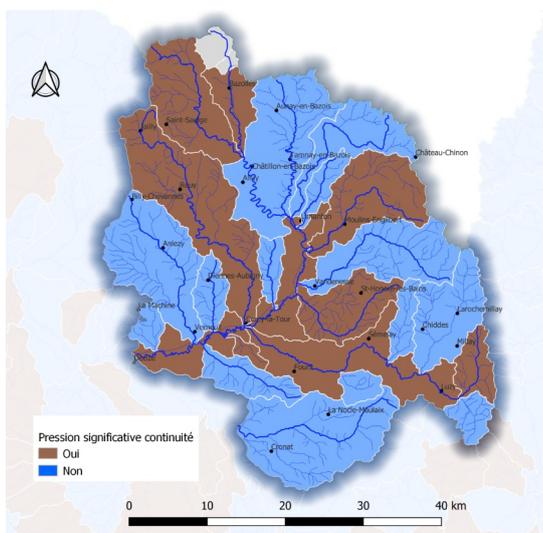
- **Continuité** : 9 masses d'eau concernées
- **Morphologie** : 8 masses d'eau concernées
- **Pollutions diffuses**
 - **Pesticides** : 2 masses d'eau concernées
 - **Phosphore** : 3 masses d'eau concernées
 - **Nitrates** : 2 masses d'eau concernées
- **Macropolluants ponctuels collectivités** : 1 masse d'eau concernée

D'autres thématiques importantes ont été identifiées :

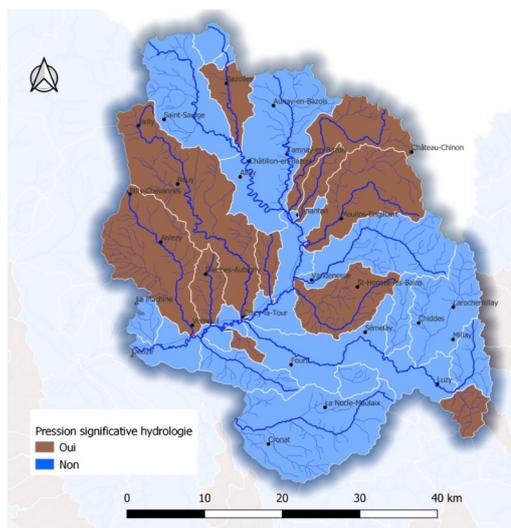
- **Limitier et s'adapter face au Changement Climatique** : ensemble des masses d'eau concernées
- **Biodiversité** : ensemble des masses d'eau concernées
- **Préservation du Bon état** des masses d'eau et restauration du très bon état : 4 masses d'eau concernées, présence de 8 sites Natura 2000 et de 50 espèces patrimoniales dans le bassin versant.

Les pressions sont nombreuses et influent négativement sur l'état écologique des masses d'eau (quantité et qualité). Il est donc primordial de concevoir un outil contractuel qui permet de mettre en place des actions de restauration efficaces.

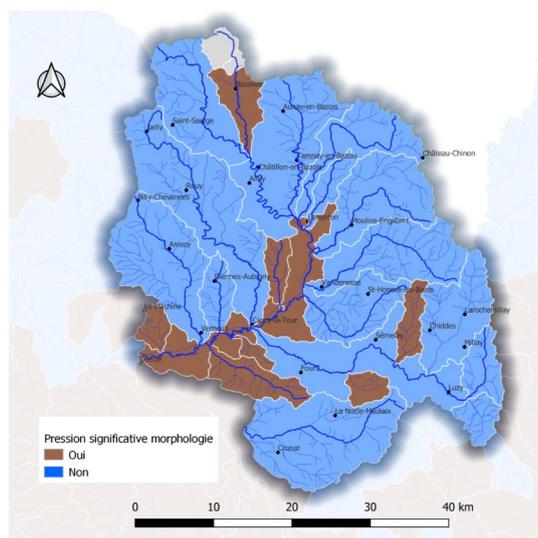
Il existe un consensus sur les enjeux du territoire concernant la nécessaire protection de la ressource en eau et les milieux aquatiques associés localement, afin de préserver la ressource en qualité, quantité, et avec des milieux fonctionnels pour l'avenir.



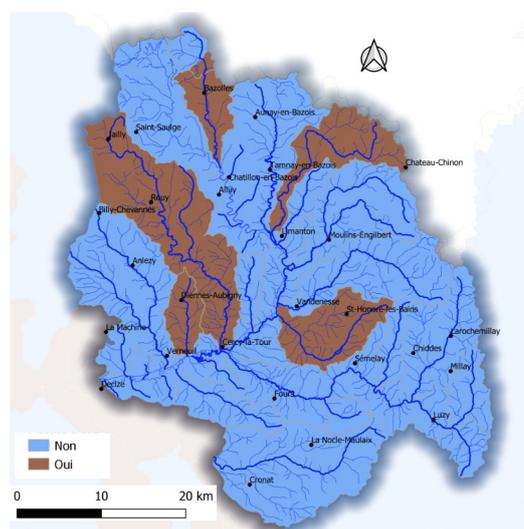
Masses d'eau en risque continuité



Masses d'eau en risque hydrologie



Masse d'eau en risque morphologie



Masse d'eau en risque pollutions diffuses ou ponctuelles

Masse d'eau				Objectif SDAGE proposé 2022-2027	Etat écologique							Risque
Code	Nom	CT Aron Morvan	Type*		2011	2013	2017	Etat physico-chimique	Paramètre déclassant	Etat biologique	Paramètre déclassant	
FRGL120	ETANG DE BAYE		PE, MEFM	2027**	3	3	3	Mauvais		Bon		Respect
FRGL121	ETANG DE VAUX		PE, MEFM	2015**	2	2	2	Moyen		Bon		Pollutions diffuses
FRGR0215	L'ALENE DEPUIS LUZY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON	x	G	2027A	3	3	4	Moyen	COD, Ptot (2013)	Médiocre	IBD (2013)	Continuité
FRGR1534	L'ALENE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LUZY	x	TP	2027A	3	4	4	Moyen	Ptot (2017)	Médiocre	IBD (2017)	Continuité
FRGR2122	L'ALNAIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS L'ETANG DE BAYE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2027B	3	3	3	Moyen	Ptot (2017)	Moyen	I2M2 (2017)	Morpho, continuité, hydro
FRGR0221	L'ANDARGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		P	2027B	3	4	4	Médiocre (2017)	NO3-, NO2-, O2 (2019)	Moyen	IBD, I2M2 (2015)	Hydro
FRGR0214	L'ARON DEPUIS LA CONFLUENCE DU VEYNON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE		G	2027A	3	4	4	Moyen	Ptot (2015)	Moyen	IBD (2017)	Morpho, continuité
FRGR0213B	L'ARON ET SES AFFLUENTS DEPUIS CHATILLON-EN-BAZOIS JUSQU'A LA CONFLUENCE DU VEYNON		P	2021	3	3	2	Médiocre	COD, O2, Ptot (2013)	Mauvais	I2M2 (2013)	Respect
FRGR0213A	L'ARON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A CHATILLON-EN-BAZOIS		P	2027B	4	4	5	Moyen	O2 (2017)	Médiocre	IBD (2017)	Continuité
FRGR0220	LA CANNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU NIVERNAIS		P	2033	3	3	4	Mauvais	O2 (2017)	Moyen	IPR, I2M2, IBD (2017)	Continuité, hydro, pesticides, micropolluants
FRGR0212	LA CRESSONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE		P	2027A	3	3	3	Médiocre	COD (2013)	Moyen	IBD (2013)	Respect
FRGR0218	LA DRAGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON	x	G	2015	1	2	2	Moyen	COD, Ptot (2017)	Moyen	IPR (2017)	Respect
FRGR0219	LA ROCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALENE	x	G	2015	2	2	2	Bon	Ptot, PO43- (2017)	Bon	IBD, IPR (2017)	Respect
FRGR2039	LA SENELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2027B	4	4	4	Médiocre	O2 (2015)	Médiocre	IPR (2017)	Hydro, pesticides
FRGR2043	LE BOURON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2033	3	3	5	Médiocre	O2, COD, Ptot (2014)	Mauvais	I2M2 (2017)	Morpho, hydro
FRGR1991	LE BULVIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALENE	x	TP	2033	2	4	4	Mauvais	Tsat (2017)	Médiocre	IPR (2017)	Morpho
FRGR2036	LE CHEVANNES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON	x	TP	2027B	2	2	3	Moyen	O2, tsat, Ptot (2017)	Moyen	IBD, I2M2 (2017)	Continuité, hydro, macropolluants
FRGR2001	LE DONJON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2027B	4	3	4	Médiocre	COD (2014)	Médiocre	I2M2, IPR (2017)	Morpho
FRGR2007	LE FOND JUDAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2027B	4	4	3	Mauvais	O2 (2019)	Médiocre	I2M2 (2019)	Morpho
FRGR0217	LE GUIGNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON	x	G	2027B	2	3	3	Moyen	COD, Ptot (2017)	Moyen	IBD (2013)	Continuité, hydro
FRGR1476	LE MORION ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2027B	2	3	4	Moyen	COD (2017)	Médiocre	I2M2, IPR (2017)	Hydro
FRGR1535	LE MOULIN DE CUZY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALENE	x	TP	2027B	2	2	4	Moyen	COD, Ptot (2017)	Moyen	IBMR, IPR (2017)	Hydro
FRGR2012	LE RICHAUFOR ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALENE	x	TP	2027B	2	3	3	Moyen	COD (2017)	Médiocre	IPR (2013)	Hydro
FRGR0216	LE VEYNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS DUN-SUR-GRANDRY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON	x	G	2027A	3	4	4	Médiocre	COD (2017)	Médiocre	IBD (2017)	Hydro
FRGR2008	LES ARREAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON		TP	2033	2	2	4	Moyen	O2 (2019)	Médiocre	IPR, I2M2 (2017)	Morpho, hydro, continuité
% de ME en état écologique moins que « Bon »					65,4%	76,9%	84,6%					

Classe d'état écologique	
1	Très bon
2	Bon
3	Moyen
4	Médiocre
5	Mauvais

Figure. État écologique des masses d'eau superficielles (AELB 2011, 2013, 2017)

*PE : plan d'eau, MEFM : masse d'eau fortement modifiée, G : grand cours d'eau, P : petit cours d'eau, TP : très petit cours d'eau

**Pour les MEFM, il ne s'agit pas d'un objectif d'atteinte du Bon état écologique, mais il s'agit un objectif d'atteinte du Bon potentiel

3. Quelle priorisation des secteurs géographiques ?

Afin de pouvoir répondre aux enjeux identifiés pour chaque type de pression, une priorisation des secteurs géographiques a été réalisée, permettant d'identifier pour chaque pression les masses d'eau les plus impactées et donc prioritaires pour agir.

Les critères utilisés correspondent par pression, aux altérations mesurées sur la qualité de l'eau et du milieu (risque identifié, mesures biologiques et physico-chimiques), mises en rapport avec la qualité de référence du cours d'eau et sa fonctionnalité attendue (réservoir biologique, classement en liste 1 ou 2, axe grand migrateur, etc.). Les diagnostics réalisés en 2009 et en 2020 s'appuyant sur des prospections terrain ont été utilisés afin de préciser les enjeux identifiés par l'Agence de l'Eau.

Continuité :

- Priorité 1 :
 - Canne, Alène : cours d'eau en liste 2, à risque continuité, ayant un fort potentiel et obligation de restaurer la continuité
 - Aron : linéaire principal fort potentiel axe grand migrateur, en risque continuité
- Priorité 2 : Dragne, Roche, Guignon, Veynon – cours d'eau de 1ère catégorie à fort enjeu pour la reproduction de la truite fario et la préservation d'espèces patrimoniales
- Priorité 3 : Alnain, Senelle, Arreaux, Chevannes : cours d'eau affluents ayant du potentiel avec des pressions ponctuelles sur la continuité
- Priorité 4 : Donjon, Andarge, Fond Judas – masses d'eau sur lesquelles un ouvrage déconnectant pose problème et dont l'effacement permettrait d'améliorer significativement la qualité du milieu

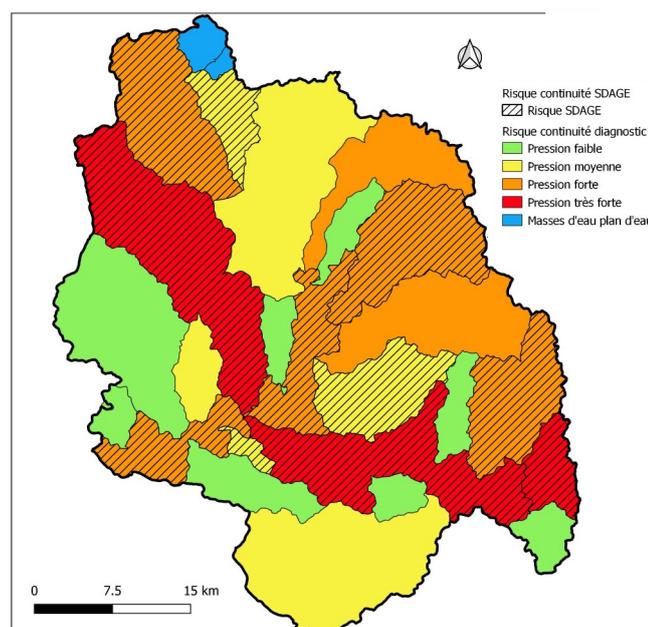


Figure. Priorisation des masses d'eau selon le risque continuité

Morphologie :

- Priorité 1 : L'Aron source, la Canne, l'Alène : des masses d'eau fortement impactées concernant la qualité des berges, identifiées en risque morphologie, rivières majeures dans le bassin versant, et à fort potentiel
- Priorité 2 :
 - Le Veynon, le Guignon, la Dragne : des masses d'eau impactées au niveau morphologie, un enjeu fort concernant le piétinement, un fort enjeu pour la préservation des sites de reproduction de la truite fario et des populations d'écrevisses à pieds blancs
 - L'Andarge, le Fond Judas : des masses d'eau fortement impactées à moins fort potentiel mais des habitats intéressants aux portes d'entrée du bassin versant
- Priorité 3 : Alnain, Aron Veynon, Aron Loire, Donjon, Chevannes : des masses d'eau sur lesquelles la restauration de certains tronçons auraient un impact significatif

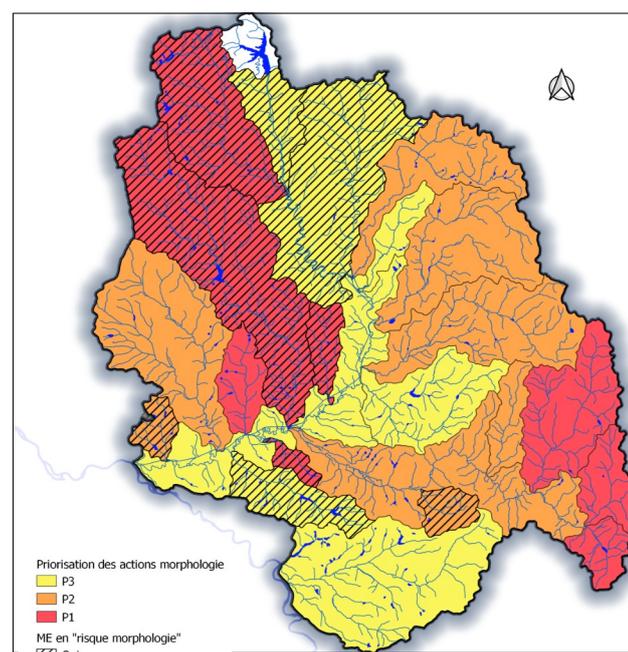


Figure. Priorisation des masses d'eau selon le risque morphologie

Hydrologie : les secteurs ciblés correspondent aux masses d'eau identifiées en risque hydrologie par l'AELB, avec un focus particulier sur les masses d'eau impactées par une grande interception des flux d'eau par les étangs, sur la Canne, la Senelle, l'Aron source, le Veynon, le Guignon, le Chevannes, et la Cressonne.

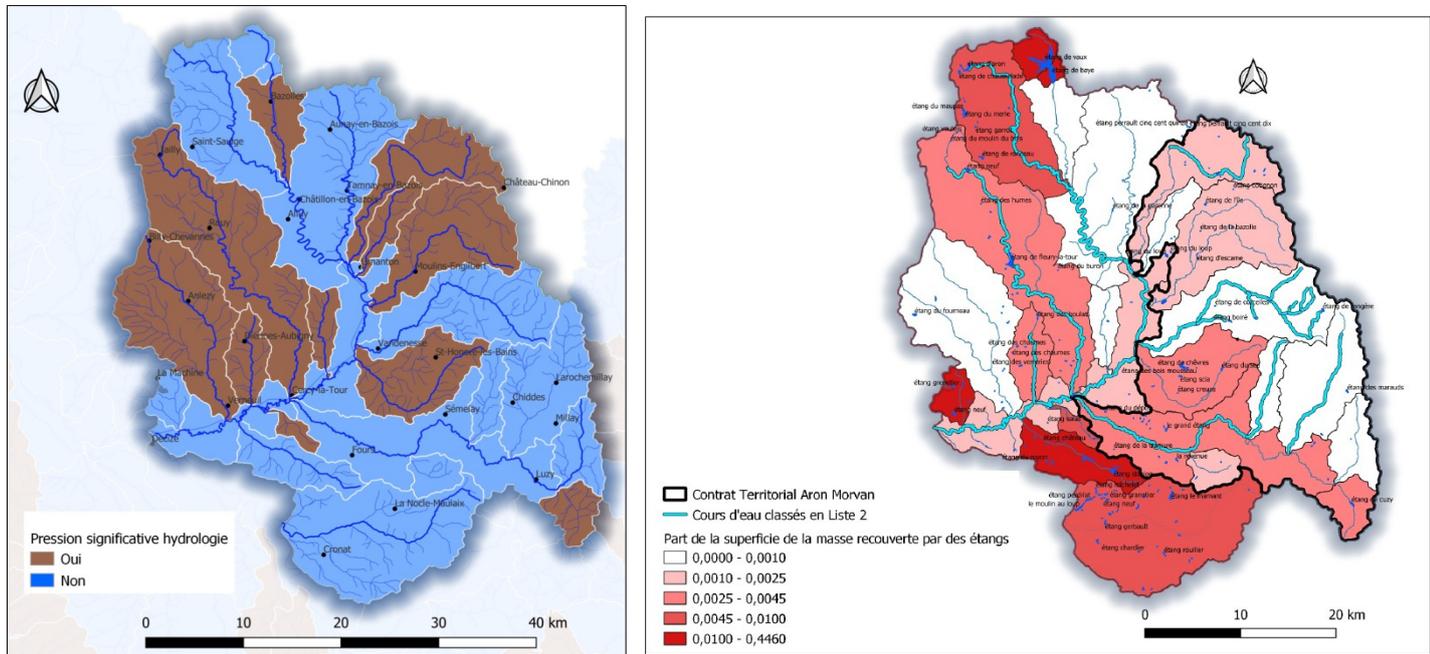
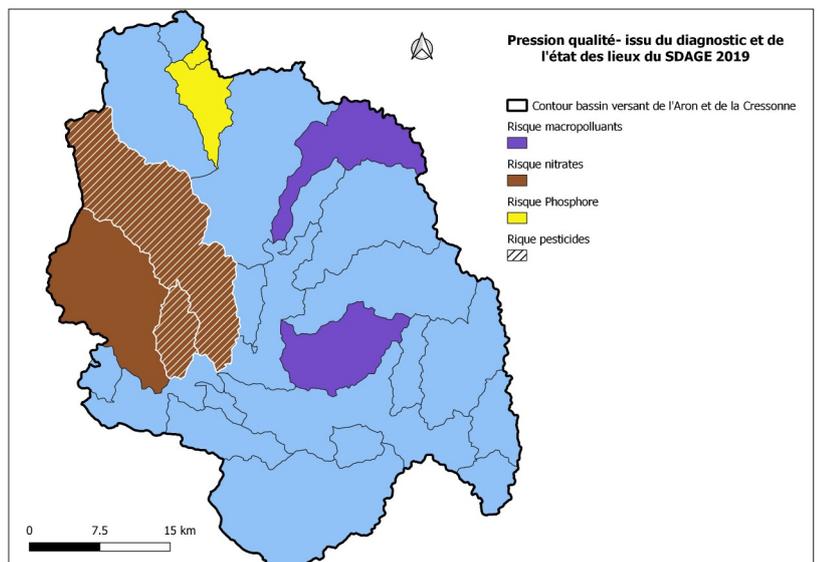


Figure. Masses d'eau en risque hydrologie (à gauche) et concernées par une forte densité d'étangs (à droite)

Pollutions diffuses et ponctuelles : les secteurs priorités correspondent aux masses d'eau identifiées en risque : la Canne et la Senelle pour le risque pesticides, l'Andarge et la Canne en particulier pour le risque nitrates, l'Alnain, le Chevannes, et le Veynon pour le risque phosphore. Pour les pollutions diffuses d'origines agricoles, un diagnostic sera réalisé dans le premier cycle du contrat territorial.



Lien avec le Programme de mesures (2016-2021) de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : Mesures identifiées sur certaines masses d'eaux du territoire participant à leur priorisation :

- MIA 02 : mesures de restauration hydromorphologique des cours d'eau.
- MIA 03: Mesures de restauration de continuité écologique.
- MIA 0401: Réduire l'impact d'un plan d'eau.
- MIA 14 : Mesures de gestion des zones humides.
- AGR0303 : Limiter les apports en pesticides et ou utiliser des pratiques alternatives au traitement sanitaire.
- MIA0402 : Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau
- GOU0202 : Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)

Il n'existe pas de **PAOT** dans la Nièvre actuellement, mais le Contrat Territorial du bassin versant de l'Aron répond aussi aux enjeux évoqués lors du Conseil Départemental de l'Eau réalisé en juillet 2021.

4. Des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration des ressources en eau

Ce constat global met en évidence que de nombreuses masses d'eau sont perturbées par une ou plusieurs pressions. **L'objectif principal du futur programme d'actions est de préserver et de restaurer le bon état des masses d'eau.** Il se décrit, tel que concerté avec les élus des EPCI ayant participé à l'élaboration du contrat, de la façon suivante :

« préserver la ressource en eau et les milieux associés dans le bassin versant pour assurer le bon état des masses d'eau, en assurant la disponibilité de la ressource en eau de qualité et en quantité à l'avenir, et de façon à garantir l'équilibre et la conciliation de tous les usages ».

Cet objectif principal se décline en plusieurs sous-objectifs :

- **Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides** : grâce à la restauration de continuité, de la morphologie, et des zones humides.
- **Préserver et restaurer la qualité de l'eau** : en diminuant les sources de pollution et en restaurant les fonctionnalités des cours d'eau.
- **S'adapter face au changement climatique** : grâce à la restauration des milieux et en optimisant la gestion de la ressource et des volumes consommés.
- **Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel remarquable** associé aux milieux aquatiques et humides : certains habitats et espèces présents sur le territoire sont une richesse patrimoniale, leurs fonctionnalités sont essentielles à préserver pour une bonne fonctionnalité des écosystèmes, et ce sont également des espèces bio-indicatrices.

Afin d'atteindre ces objectifs, un programme d'actions permettra d'intervenir sur les masses d'eau en fonction des pressions qui contribuent à la dégradation de leur état écologique. Le diagnostic réalisé en 2020 construit avec de multiples partenaires techniques (inventaires de zones humides, suivis biologiques, inventaire des obstacles à la continuité écologique, caractérisation hydromorphologique, etc.) est à la base du travail pour l'élaboration du futur CT ainsi que les réunions de travail réalisées avec les EPCI tout au long de l'année 2021 et avec les partenaires associés au futur CT (Fédération de pêche, SHNA-OFAB, CBN, CD58, etc.).

Des objectifs précis par enjeu :

• **Morphologie :**

- Restaurer 30 km de berges en six ans (5 km/an) en prenant en compte la priorisation des ME identifiées.
- Projets pilotes pour la remise de cours d'eau en fond de talweg
- Stage de diagnostic morphologique

• **Continuité :**

- Effacer 25 obstacles à la continuité écologique en six ans (~4 /an), selon la priorisation réalisée
- Études pour l'effacement de 4 gros ouvrages faisant obstacles à la continuité écologique et mise en œuvre des travaux
- Aménagement de trois barrages situés sur le linéaire principal de l'Aron en lien avec le CD58

• **Hydrologie et adaptation face au changement climatique :**

- Plans d'eau : Réalisation d'un inventaire plan d'eau sur les masses d'eau prioritaire et travaux d'aménagement pour limiter l'impact des étangs sur 4 plans d'eau
- Zones humides : Finalisation de l'inventaire de zones humides et restauration et protection de zones humides
- Restauration de réseaux de mares pour l'abreuvement des animaux

- Diagnostics d'exploitation pour la ressource en eau et développement de 2 projets pilotes pour l'utilisation économe de l'eau
- Réalisation d'une étude participative et globale sur la ressource en eau dans le bassin versant (milieux, usages, etc.) pour identifier les masses d'eau en risque et agir pour la conservation et le partage de la ressource

- **Pollutions diffuses :**

- Réalisation d'un diagnostic agricole sur les masses d'eau identifiées en risque pollution diffuses d'origine agricole, Canne, Andarge et Senelle
- Réalisation de journées techniques collectives avec les professionnels du monde agricole sur la réduction des produits phytosanitaires et la limitation de la fertilisation (2 /an)
- Réalisation de journées techniques collectives sur le 0phyto et la végétalisation des cimetières (1/an)
- Animation sur l'ANC avec les collectivités

- **Préserver la biodiversité :**

- Suivis de l'évolution des espèces patrimoniales (écrevisse à pieds blancs, mammifères semi-aquatiques, odonates, amphibiens, loutre, castor, etc.)
- Réhabilitation de réseaux de mares à enjeux pour le triton crêté, 20 mares par an
- Suivis piscicoles pour le suivi de l'impact des travaux réalisés
- Sensibilisation pour la lutte contre les espèces envahissantes

- **Amélioration de la connaissance, animation, et éducation à l'environnement :**

- Inventaires (zones humides, espèces patrimoniales) et portés à connaissance auprès des communes, propriétaires privés
- Suivre la qualité des cours d'eau et orienter les intervention du CT par le suivi biologique des espèces patrimoniales (écrevisses, mammifères semi-aquatiques, odonates, amphibiens)
- Écocitoyen de l'eau : sensibilisation auprès des scolaires sur le grand cycle de l'eau et les milieux
- Réalisation d'un colloque / exposition sur l'eau et le changement climatique

Le tableau suivant récapitule les objectifs ciblés par enjeu.

Enjeux du territoire	Objectifs associés	Actions	Résultats indicateurs à 3 ans	Résultats indicateurs à 6 ans
Morphologie	Protéger les berges et restaurer le lit des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens des cours d'eau, plantations, et proposition d'aménagements (abreuvoirs, passages à gués, etc.) aux agriculteurs volontaires - Remise dans le lit d'origine en fond de talweg des cours d'eau - Réalisation d'études hydromorphologiques sur des sous-bassins versants prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de 12 km de cours d'eau (4 km /an) - Nb d'aménagements réalisés - Réalisation d'un projet de remise dans le lit d'origine - Réalisation d'une étude 	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de 30 km de cours d'eau (5km/an) - Nb d'aménagements réalisés - Nb d'exploitants sensibilisés - Nb d'études réalisées
	Sensibiliser sur les bonnes pratiques de gestion des haies	<ul style="list-style-type: none"> - Journées techniques collectives réalisées en partenariat avec des organismes agricoles - Journées techniques avec les lycées agricoles 	- 1 à 2 journées /an	- Nb de journées d'animation
Continuité	Restaurer la continuité écologique et sédimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Effacer des obstacles à la continuité écologique (petite et grande continuité) - Accompagner les porteurs de projets sur cette thématique (DDT58, CD58) 	<ul style="list-style-type: none"> - Effacement de 12 ouvrages (4/an) - Nb de km reconnectés 	<ul style="list-style-type: none"> - Effacement de 25 ouvrages - Nb de km reconnectés
Hydrologie et adaptation face au changement climatique	Limitier l'impact des plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des plans d'eau sur les masses d'eau prioritaires - Aménagement et effacement de plans d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire réalisé - Nb de projets réalisés - Nb de personnes sensibilisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Édition d'une plaquette - Nb de projets réalisés - Nb de personnes sensibilisées
	Préserver les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des zones humides - Porté à connaissance, intégration dans les plans d'urbanisme - Gestion et restauration de zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des inventaires - Journées d'information - Réunion du groupe de travail - Nb de projets réalisés / plans de gestion réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des inventaires - Journées d'information - Réunion du groupe de travail - Nb de projets réalisés / plans de gestion réalisés
	Connaître les prélèvements, estimer et évaluer la vulnérabilité pour mieux gérer les volumes d'eau disponibles dans le bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude bilan quantitatif sur la ressource en eau dans le bassin versant pour évaluer les ressources disponibles, les prélèvements actuels, les usages, et le climat 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du CdC de l'étude - Réalisation du marché - Réunion de lancement de l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude - Réunions - Actions ciblées suite à l'étude
	Économiser et mieux gérer la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de diagnostics d'exploitation sur la gestion quantitative de l'eau - Accompagnement de projets pilotes pour l'économie d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de diagnostics sur les sous-bassins versants à risque - Journées techniques sur la 	- Nb de projets pilotes réalisés

			thématique - Nb de participants	
	Favoriser l'infiltration des eaux pluviales	- Réalisation de journées d'information - Réalisation d'une étude groupée pour des communes	- Nb de journées réalisées - Réalisation d'une étude	- Nb de journées réalisées - Réalisation d'une étude et de travaux
Pollutions diffuses	Limiter les pollutions diffuses d'origine urbaine	- Accompagner les communes pour la mise en place du Ophyto et la végétalisation des espaces, en particulier cimetière, à travers des journées techniques collectives - Journées techniques collectives sur la mise aux normes de l'ANC, animation et réunions publiques	- Nb de journées techniques réalisées - Nb de participants - Nb de communes accompagnées	- Nb de journées techniques réalisées - Nb de participants - Nb de communes accompagnées - Nb de projets réalisés
	Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole	- Réalisation d'un diagnostic agricole sur les masses d'eau prioritaires - Formations et journées techniques avec des organismes agricoles - Étude des possibilités de contractualisation ou autres outils existants selon les résultats du diagnostic	- Réalisation du diagnostic - Création et réunion du groupe de travail thématique - Nb de journées d'animation	- Réalisation du diagnostic - Création et réunion du groupe de travail thématique - Nb de journées d'animation - Actions et outils déployés pour atteindre les objectifs
Préserver la biodiversité	Connaître et préserver les espèces patrimoniales du bassin versant	- Inventaires suivis d'évolution des espèces patrimoniales (amphibiens, écrevisses, mammifères semi-aquatiques, odonates).	- 10 j de prospection /an	Nb de jours d'expertise - Nb de diagnostics mares - Nb de populations suivies
	Gestion des espèces invasives	- Journées techniques d'information à destination des élus et des agents	- 1 à 2 journées / an	- Nb d'animations - Nb de participants
	Restauration de réseaux de mares à enjeu triton créé	- Diagnostic et restauration de mares agricoles et forestières en partenariat avec la SHNA-OFAB sur les masses d'eau prioritaires	- 20 mares / an	- Nb de diagnostics réalisés - Nb de mares restaurées
Suivi, connaissance	Cibler les actions de restauration stratégiquement et identifier les enjeux locaux	- Inventaires réalisés et diagnostics biologiques pré-travaux - Réseau de suivi de la qualité de l'eau complémentaire pour avoir un état initial	- Nb de chantiers diagnostiqués - Nb de j d'expertise - Mise en œuvre des analyses de la qualité de l'eau	- Nb de chantiers diagnostiqués - Nb de j d'expertise - Mise en œuvre des analyses de la qualité de l'eau
	Suivre l'impact des travaux réalisés et la qualité de l'eau	- Suivi piscicole N+1 et N+3 des chantiers pilotes	- Nb de suivi réalisés	- Nb de suivi réalisés

	Suivre le changement climatique	- Suivi thermique de l'Aron et de l'Alène par la Fédé58 - Suivi des étiages par les animateurs du CT	- Nb de suivi réalisés	- Nb de suivi réalisés
Animation, sensibilisation, communication	Écocitoyen de l'eau, sensibiliser les scolaires et le grand public	- Réalisation d'animation avec les scolaires dans les communes du CT sur le grand cycle de l'eau - Réalisation d'animations grand public	- Nb de journées d'animation - Nb d'enfants sensibiliss	- Nb de journées d'animation - Nb de participants
	Sensibiliser les professionnels	- Organisation de journées techniques d'expertise sur des thématiques ciblées Mobilisation d'experts sur certains sujets (ZH, ANC, etc.) - Organisation d'un colloque / exposition eau et changement climatique	- Nb de journées d'animation - Nb de participants	- Nb de journées d'animation - Nb de participants
	Communiquer, informer	- Valorisation des retours d'expériences - Édition de supports de communication, plaquettes, etc. - Lettres d'information et newsletter	- Édition de plaquettes de communication, lettres d'information, etc.	- Édition de plaquettes de communication, lettres d'information, etc.
	Évaluer les actions	- Étude bilan du Contrat Territorial		- Une étude bilan

Tableau des enjeux et des objectifs du Contrat Territorial du bassin versant de l'Aron-Cressonne

5. Un porteur de projet historiquement engagé pour la protection de la ressource en eau

5.1. Le portage du CT par le Parc naturel régional du Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan intervient depuis les années 2000 dans la mise en œuvre de Contrats pour la protection des rivières. Ce sont ainsi six CT que le PnrM a porté :

Sur le bassin Seine-Normandie :

- Le Contrat Rural Cure Yonne (2000-2003)
- Le Contrat Territorial Cure-Yonne (2003-2008)
- Le Contrat Global Cure-Yonne (2009 - 2014)
- Le CTEC Cure-Yonne (2021-2025)

Sur le bassin Loire :

- Le Contrat Territorial Sud Morvan (2011-2016)
- Le Contrat Territorial Aron Morvan (2017-2021)

Il dispose d'une équipe technique et d'ingénierie opérationnelle et bénéficiant de nombreux retours d'expérience concernant les travaux de restauration de la qualité des milieux aquatiques ainsi qu'une bonne connaissance des acteurs locaux. En collaboration avec les ECPI majoritaires du bassin versant, le PnrM a lancé en 2020 la phase 1 de l'étude de préfiguration d'un futur CT sur le bassin versant de l'Aron-Cressonne, puis la phase 2 en 2021.

Afin de continuer la dynamique existante et de profiter d'une structure équipée et permettant de mutualiser les moyens, les EPCI du bassin versant ont décidé de faire porter le futur CT du bassin versant de l'Aron-Cressonne par le PnrM. La solution consistant à créer un syndicat pour porter le CT sera nouvellement étudiée à la fin du CT afin de voir si cette solution convient mieux.

Les EPCI sont ainsi en train de transférer la compétence GEMA, Gestion des Milieux Aquatique, sur le bassin versant de l'Aron au PnrM. Ce futur CT s'inscrit directement dans le cadre de la Charte 2020-2035 du PnrM, orientation 3 « Préserver les ressources naturelles et reconquérir la biodiversité ». Le portage du CT par le PnrM permettra également de faire bénéficier le programme d'une grande diversité de ressources portées par les équipes agriculture, économie durable, ou encore énergie, du PnrM. Ces échanges transversaux peuvent permettre d'élargir les perspectives sur la ressource en eau à l'échelle du territoire avec un point de vue pluridisciplinaire.

Enfin, grâce à la mise en œuvre des différents contrats territoriaux, des partenariats techniques et une collaboration avec les services de l'État et les partenaires institutionnels ont pu être créés, qui participeront à l'opérationnalité du CT et à sa bonne mise en œuvre.

5.2. Les nouveaux statuts du PnrM pour porter le futur CT

Le PnrM a changé de statuts le 19 octobre 2021 afin de pouvoir porter le futur Contrat Territorial du bassin versant de l'Aron-Cressonne. Il a ainsi été créé les instances pour le portage du Contrat dont le fonctionnement est le suivant :

Le Comité de Bassin « Grand cycle de l'eau Bassin versant Aron-Cressonne » : il est composée de 32 élus qui représentent les intercommunalités du bassin versant, adhérentes au PnrM pour la compétence GEMA sur le bassin versant Aron-Cressonne. Les délégués sont répartis de la façon suivante selon la clef de répartition choisie par les élus :

- 12 délégués pour la CC Bazois Loire Morvan
- 7 délégués pour la CC des Amognes Cœur du Nivernais
- 5 délégués pour la CC Sud Nivernais
- 2 délégués pour la CC Entre Arroux Loire et Somme

- 1 délégué pour la CC Tannay-Brinon-Corbigny

Ils se réunissent au minimum une fois par an pour :

- Présenter un bilan des actions en œuvre dans l'année et les résultats
- Préparer la programmation de l'année suivante et les financements associés ;
- Décider des clés de répartition de son financement, et notamment du montant des cotisations intercommunales nécessaires
- Voter la maquette financière ainsi établie pour en assurer la mise en œuvre opérationnelle et la transmettre au Parc pour adoption en l'état ;
- En assurer le suivi ;
- Préparer toutes les délibérations concernant les actions relevant de sa compétence qui seront transmises pour adoption au comité syndical du Parc ;
- Rendre les avis susceptibles d'être utiles dans le cadre de cette compétence pour ce bassin versant qui seront transmis au comité syndical du Parc.

Les décisions sont votées et enregistrées dans un compte-rendu pour présentation au Comité Syndicat Plénier du PnrM. Le Comité de Bassin constitue ainsi une instance de validation politique, les délibérations sont prises par le Comité Syndical Plénier.

Le Comité Syndical Plénier du PnrM : il est composé de tous les représentants des collectivités membres du syndicat mixte au titre des différentes Formations. Il est distingué **3 Formations politiques** correspondant à chacune des cartes et compétences portées par le PnrM :

- la Formation « Mise en œuvre de la Charte »,
- la Formation « GEMAPI et grand cycle de l'eau Bassin versant Cure Yonne »
- la Formation « GEMA et grand cycle de l'eau Bassin versant Aron-Cressonne »

Les Formations sont réunies lors du Comité Syndical plénier du PnrM notamment afin de délibérer sur les budgets annuels. Les programmations et les budgets correspondant à chaque formation sont préparés et approuvés par chaque Formation. Le Comité Syndical Plénier réunit les représentants de chacune de ces formations pour voter les programmations budgétaires présentées par chaque Formation.

Le Comité Syndical Plénier se réunit 3 fois par an pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), le vote du Budget, et le vote du Budget Supplémentaire et le Compte Administratif. Il a pour rôle notamment d'examiner et d'approuver les programmes annuels présentés par des Formations ainsi que d'arrêter et de voter les budgets présentés par les différentes Formations également.

Pour la **Formation « Grand cycle de l'eau Bassin versant Aron-Cressonne »**, y siègent : un représentant de chacun des 6 EPCI du bassin versant, plus un représentant par Communauté de Communes membre du syndicat, par tranche complète de 10 000 habitants, concernée par le périmètre désignés par le Conseil communautaire.

Le Comité de technique (COTECH) : permet de réunir les partenaires techniques du Contrat Territorial pour échanger sur les modalités de mise en œuvre du programme. Il se réunira a minima une fois par an, pour présenter les résultats de l'année et une ébauche de la programmation de l'année suivante. Les membres du comité technique sont :

- les partenaires financiers (Agence de l'Eau et Région notamment)
- les différents partenaires techniques (SHNA-OFAB, OFB, CEN, Fédération de pêche, CD58 etc.)
- les services de l'État.

Les Commissions thématiques : seront mises en place afin d'échanger autour de thématiques émergentes au cours du contrat pour faire des propositions au comité de pilotage. A ce jour, les Commissions thématiques identifiées concernent : le quantitatif, les zones humides, les pollutions diffuses d'origine agricoles.

Les temps de rencontres territoriaux : des temps de rencontre avec les acteurs, habitants, et usagers du territoire, seront organisés au cours de la mise en œuvre du contrat territorial. Une visite de terrain par an sera organisée pour présenter les actions réalisées.

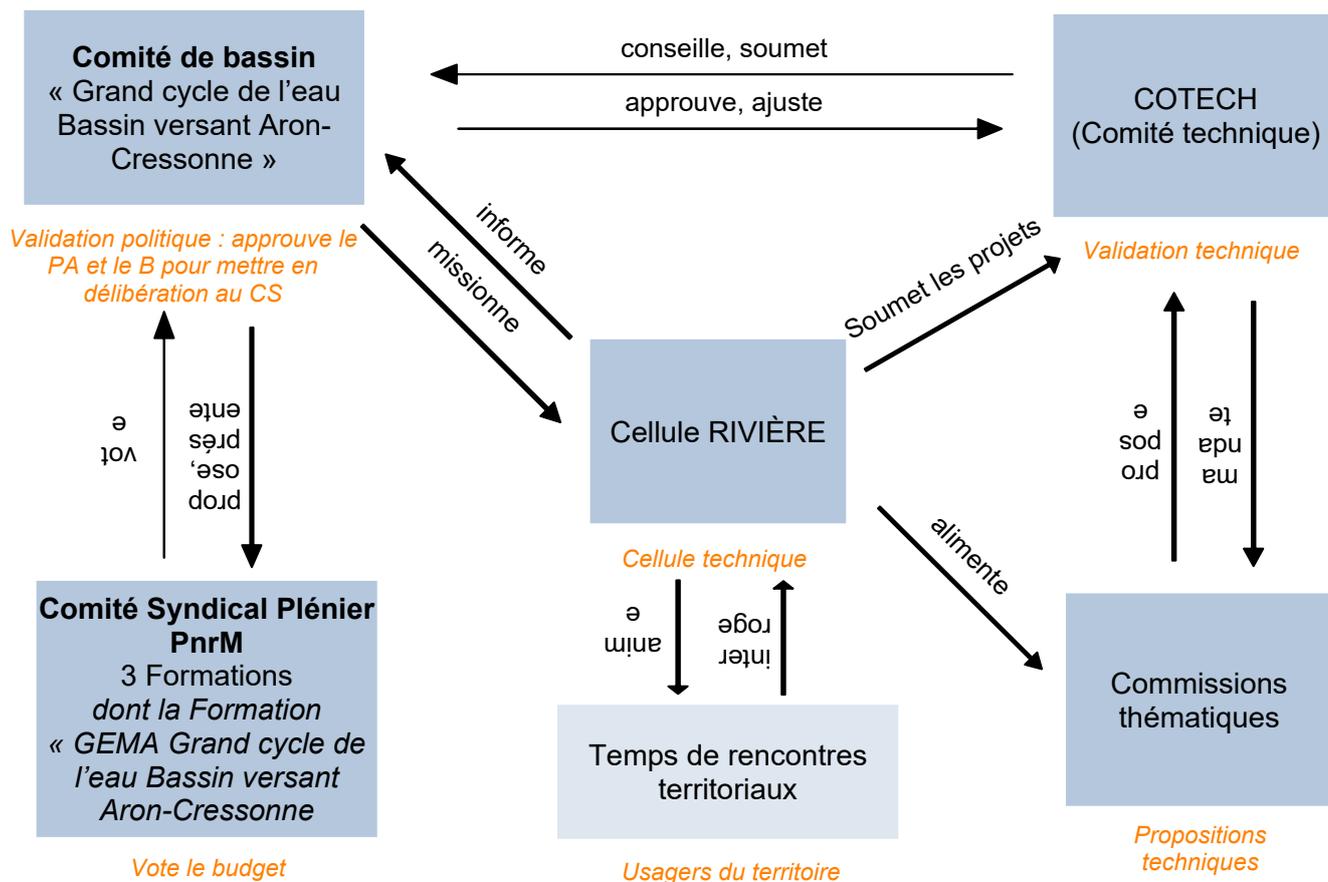


Figure. Schéma de la gouvernance du CT Aron-Cressonne

5.4. Un programme multi-partenarial

De nombreux partenaires, financiers, techniques, et structures d'appui ont été identifiés dans le cadre du Contrat Territorial, pouvant porter occasionnellement la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le cadre du Contrat Territorial.

Les **principaux partenaires financiers** du Contrat Territorial sont :

- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB)
- Le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté (CRBFC)
- Le Conseil Départemental de la Nièvre (CD58)

Les **principaux partenaires techniques** :

- Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) : pour la réalisation de l'inventaire des zones humides dans le bassin versant
- la SHNA-OFAB, Société d'Histoire Naturelle d'Autun
- La Fédération de pêche de la Nièvre (Fédé58) : pour la réalisation de travaux de restauration de la continuité sur les masses d'eau classées en première catégorie du Morvan
- L'Office Français pour la Biodiversité (OFB)
- Le Conseil départemental de la Nièvre (CD58) : pour la réalisation d'actions de restauration de la continuité sur des ouvrages routiers départementaux.
- Les Chambres d'agriculture de la Nièvre et de la Saône et Loire : en lien avec l'animation agricole pour la préservation des ressources en eau sur le territoire
- Biobourgogne en lien avec l'animation agricole pour la préservation des ressources en eau sur le territoire
- La Fédération des CUMA de la Nièvre
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels et sa cellule Zone Humide (CENB)

- Le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE)
- La Fédération de chasse de la Nièvre
- Les syndicats d'eau potable du bassin versant, en lien avec l'étude sur la gestion quantitative de l'eau qui sera menée
- Les SIAEP, Syndicats d'eau potable du bassin versant
- Le Pays Nivernais
- d'autres acteurs seront associés aux actions au fur et à mesure de leur mise en œuvre et selon les thématiques développées (gestion de zones humides, animation et formations, etc.)

Enfin, les **acteurs locaux** seront partie prenantes du Contrat : EPCI, communes, usagers de l'eau (habitants, agriculteurs, industriels, sylviculteurs, pêcheurs, etc.)

Quatre maîtres d'ouvrages sont identifiés dans le cadre du Contrat Territorial : le CD58 pour la réalisation d'actions de restauration de la continuité sur des ouvrages routiers départementaux, la Fédération de pêche de la Nièvre, le CBNBP, le PnrM.

6. Des moyens et compétences d'animation mobilisés

- **Deux animateurs du Contrat Territorial**

Deux animateurs de rivière (2 ETP), animeront et mettront en œuvre le Contrat Territorial. Afin d'assurer une présence locale dans le bassin versant, les animateurs alterneront 2 jours par semaine dans une antenne locale, possiblement dans les locaux d'une communauté de communes, et 3 jours dans les bureaux de la Maison du Parc à Saint-Brisson.

Les **missions** des animateurs du Contrat Territorial sont les suivantes :

Animation générale du CT :

- Suivi de la bonne réalisation de la programmation
- Relation avec les maîtres d'ouvrages, partenaires techniques, financiers et institutionnels
- Préparation des Comités de pilotage et des Commissions Thématiques
- Réalisation des bilans annuels et calcul des indicateurs de suivis
- Représentation locale du projet localement
- Coordination de l'ensemble des dossiers et suivi administratif et financier des actions

Mise en œuvre des actions du CT :

- Continuité écologique (mise en œuvre, suivi, réalisation des bilans annuels, échanges avec les acteurs techniques) et plans d'eau
- Restauration morphologique (mise en défens, aménagements, remise du cours d'eau en fond de talweg, suivi)
- Préservation et restauration de zones humides (plans de gestion, travaux, suivis, animation)
- Diminuer les pollutions diffuses (diagnostic, journées techniques, animation, communication, suivis)
- Ressource en eau quantitative (lancement de l'étude, enquêtes, projets pilotes)
- Suivis biologiques et de qualité de l'eau (planification, mise en œuvre, suivis)
- Assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires
- Reporting et suivi des actions
- Capitalisation des connaissances et renseignement des bases de données

La répartition des actions entre les ETP pourra se faire de façon géographique ou thématique.

- **Un animateur agriculture**

Afin de réaliser le diagnostic des pollutions diffuses liées aux activités agricoles concernant trois masses d'eau du bassin versant (Andarge, Canne, et Senelle), dans le premier cycle du Contrat Territorial, il pourra être recruté **1 ETP** s'il est souhaité réaliser ce diagnostic en interne. Le diagnostic pourra également être fait via une prestation selon ce qui sera décidé lors de la mise en œuvre de l'action. Le chargé de mission aurait les missions suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic agricole sur les masses d'eau identifiées en risque pour des pollutions diffuses d'origine agricole
- Réalisation d'enquêtes auprès des exploitants, analyses de données
- Animation du groupe de travail en lien avec les partenaires techniques
- Restitution des résultats et vulgarisation des résultats de l'enquête

Selon les résultats du diagnostic et le volume d'activités d'animations agricoles, 0,5 ETP ou 1 ETP d'animation agricole pourraient être intéressants à pérenniser pour la suite du Contrat Territorial.

- **Un demi poste pour l'administratif et la comptabilité**

Un demi-poste administratif-comptabilité (0,5 ETP) est nécessaire au bon fonctionnement du Contrat. Ce demi-poste est mutualisé au sein du PnrM. Les missions correspondent au suivi des marchés publics lancés, et des contrats passés avec les entreprises, la facturation, la comptabilité, et le fonctionnement RH.

- **Animation Écocitoyen de l'Eau**

0,13 ETP, ou un peu plus d'un demi-poste pour la mise en œuvre de tout le volet d'animation « Écocitoyen de l'eau » (0,63 ETP) seront mobilisés auprès des scolaires et comptabilisé pour la mise en œuvre du Contrat Territorial. Deux scénarios sont étudiés, celui de 0,63 ETP correspondant à la mise en commun entre les deux Contrats Territoriaux Aron-Cressonne et Morvan-Arroux-Somme, d'un animateur pour la réalisation d'animation auprès des scolaires dans toutes les communes des bassins versants concernés. Les missions de l'animateur sont :

- Contacts, information, et animation auprès des établissements et des équipes pédagogiques
- Réalisation des supports pédagogiques (en lien avec les trames vertes et bleues, le grand cycle de l'eau, les mares, les zones humides, la faune des rivières, etc.)
- Réalisation des animations auprès des scolaires
- Restitution des résultats et bilan

7. Des actions concrètes et diversifiées pour atteindre les objectifs

La ressource en eau est indispensable à la vie. Les périodes de déficit en eau deviennent de plus en plus récurrentes. De nombreuses dégradations sont constatées sur les cours d'eau qui altèrent les fonctions écologiques des milieux et peuvent perturber certaines activités économiques du territoire. La programmation d'action sur six années (de 2022 à 2027) permettra d'œuvrer pour la résolution de ces dysfonctionnements et d'aller vers la reconquête du bon état écologique des masses d'eau, et la gestion équilibrée des ressources en eau dans le bassin versant.

Ces objectifs sont repris dans le programme d'actions décliné en 4 axes visant pour répondre aux enjeux identifiés :

Axe A : Restaurer et préserver les milieux aquatiques

- A1. Restaurer la continuité écologique et sédimentaire
- A2. Réduire l'impact des plans d'eau
- A3. Restaurer la morphologie des rivières et améliorer la qualité des habitats
- A4. Restaurer et préserver les zones humides
- A5. Restaurer et préserver les mares

Axe B : Améliorer la qualité de l'eau

- B1. Limiter les pollutions diffuses en milieu urbain
- B2. Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole

Axe C : S'adapter face au changement climatique

- C1. Bilan quantitatif de la ressource en eau dans le bassin versant
- C2. Vers une gestion économe de l'eau dans les exploitations
- C3. Vers une gestion intégrée des eaux pluviales en ville

Axe D : Suivi, connaissance, animation et communication

- D1. Connaître et gérer les milieux
- D2. Communiquer, former, animer

Le tableau suivant présente le **Programme d'actions 2022-2027**, en identifiant :

- le type d'actions par objectifs
- les indicateurs de moyens et de résultats
- le chiffrage par actions et leur financement

Les actions mises en œuvre répondent aux grandes orientations du **SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027** et aux priorités du **11ème programme (2019-2024) de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne** :

- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée
- la qualité des eaux et la lutte contre la pollution
- la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique

ainsi qu'aux enjeux complémentaires et transversaux suivant :

- le patrimoine de l'eau et l'assainissement
- la biodiversité
- l'adaptation au changement climatique

Axe	Objectif	Actions	Masse d'eau	Maîtrise d'ouvrage	Montant (k€)	Indicateur à 3 ans	Indicateur à 6 ans
A : Restaurer et préserver les milieux aquatiques	A1. Restaurer la continuité écologique et sédimentaire	A1.1 : Restaurer la continuité sur l'Aron, axe grand migrateur, de sa source à sa confluence avec la Loire	Aron source, Aron Veynon, Aron Loire	PnrM	100	- Effacement de 3 obstacles - Nb de km reconnectés	- Effacement de 5 obstacles - Nb de km reconnectés
		A1.2 : Restaurer la continuité écologique sur la Canne et l'Alène, principaux cours d'eau classés en liste 2 du bassin versant en risque « continuité »	Canne, Alène	PnrM	115	- Effacement de 3 obstacles - Nb de km reconnectés	- Effacement de 6 obstacles - Nb de km reconnectés
		A1.3: Restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau à haut potentiel du Morvan à enjeu truite fario, en risque continuité	Dragne, Roche, Guignon, Veynon	PnrM et Fédé58	185	- Effacement de 4 obstacles par le PnrM et 1 obstacle par la Fédé58 - Nb de km reconnectés	- Effacement de 8 obstacles par le PnrM et 3 obstacles par la Fédé58 - Nb de km reconnectés
		A1.4 : Restaurer la continuité sur des petits affluents de l'Aron à potentiel et sur la Cressonne	Senelle, Arreaux, Donjon, Andarge	PnrM	120	- Effacement de 2 obstacles - Nb de km reconnectés	- Effacement de 6 obstacles - Nb de km reconnectés
		A1.5 : Appui au CD58 pour la restauration d'obstacles à la continuité sur des routes départementales dans le bassin versant	Aron Veynon, Dragne, Roche, Senelle	CD58	0	- Effacement et aménagement de 1 ou 2 obstacles - Nb de km reconnectés	- Aménagement de 4 obstacles - Nb de km reconnectés
		A1.6 : Restauration de la grande continuité	Canne, Aron, Alène, Veynon, Guignon	PnrM	460	- Réalisation d'une étude pour un ouvrage et effacement d'un ouvrage - Nb de km reconnectés	- Réalisation des études et effacement de 4 obstacles - Nb de km reconnectés - Nombre de journées de sensibilisation réalisées - Nombre de propriétaires sensibilisés
		A1.7 : Travaux de retouche		PnrM	30	Nb de chantiers retouchés	Nb de chantiers retouchés
	A2. Réduire	A2.1 : Inventaire et caractérisation des plans	Canne, Aron	PnrM	5	- Réalisation de l'	- Réalisation de l'

	l'impact des plans d'eau	d'eau existants	source, Donjon, Alène			inventaire	inventaire
		A2.2 : Suppression et aménagement de plans d'eau	Canne, Aron source, Donjon, Alène, Cressonne, Andarge, Veynon	PnrM	135	- Réalisation d'une étude et effacement d'un ouvrage - Nb de km reconnectés - Nb ouvrages aménagés ou effacés	- Réalisation de 2 études - Effacement de 3 ouvrages - Nb de km reconnectés
		A2.3 : Animation, conseil, prévention, accompagnement	Toutes	PnrM	0	- Nb de journées d'animation - Nb de participants	- Nb de journées d'animation - Nb de participants - Édition d'une plaquette (cf action D2.3)
	A3. Restaurer la morphologie des rivières et améliorer la qualité des habitats	A3.1 : Restaurer la morphologie sur les masses d'eau fortement impactées par des dégradations morphologique identifiées en priorité 1	Alène et ses affluents, Aron source, Canne, Senelle, Bouron, Arreaux	PnrM	185	- Protéger et restaurer 6 km de cours d'eau - Nb d'exploitants touchés - Nombre d'aménagements réalisés	- Protéger et restaurer 13 km de cours d'eau - Nb d'exploitants touchés - Nombre d'aménagements réalisés
		A3.2 : Restaurer la morphologie sur les masses d'eau fortement impactées par des dégradations morphologique identifiées en priorité 2	Veynon, Guignon, Dragne, Andarge, Fond Judas	PnrM	92	- Protéger et restaurer 3 km de cours d'eau - Nb d'exploitants touchés - Nombre d'aménagements réalisés	- Protéger et restaurer 6 km de cours d'eau - Nb d'exploitants touchés - Nombre d'aménagements réalisés
		A3.3 : Restaurer la morphologie sur les masses d'eau fortement impactées par des dégradations morphologique identifiées en priorité 3	Aron veynon, Alnain, Aron Loire Chevannes, Cressonne, Donjon	PnrM	170	- Protéger et restaurer 3 km de cours d'eau - Nb d'exploitants touchés - Nombre d'aménagements réalisés	- Protéger et restaurer 11 km de cours d'eau (dont 3 km sur la Cressonne) - Nb d'exploitants touchés - Nombre d'aménagements réalisés
		A3.4 : Restaurer la morphologie sur l'Aron dans sa partie domaniale	Aron Loire	DDT58	36	- km de cours d'eau protégé - Nb d'exploitants touchés	- km de cours d'eau protégé - Nb d'exploitants touchés

		A3.5 : Animation valorisation des haies et bonnes pratiques de gestion	Toutes	PnrM	0	- Nb de journées d'animation - Nb de participants	- Nb de journées d'animation - Nb de participants	
		A3.6 : Études hydromorphologiques	Canne et une autre masse d'eau priorisée	PnrM	12	Réalisation d'une étude (stage)	Réalisation de 2 études (stages)	
		A3.7 : Observatoire de la qualité de l'eau	Toutes	PnrM	80,9	- Mise en œuvre des analyses et capitalisation des résultats	- Mise en œuvre des analyses et capitalisation des résultats	
			A4.1 : Identifier, caractériser, et prioriser les zones humides à restaurer ou à préserver	ME Sud Morvan, Bazois et Sologne	PnrM en partenariat avec le CBNBP	89,5	- Superficie cartographiée - Nb de zones humides à potentiel identifiées - Nb de réunion de la Commission Thématique	- Superficie cartographiée - Nb de zones humides à potentiel identifiées - Nb de réunion de la Commission Thématique
			A4.2 : Travaux de restauration et de préservation des zones humides à enjeux	ME Sud Morvan, Bazois et Sologne	PnrM en partenariat avec le CEN	60	- Nb et surface de ZH restaurées ou protégées - Nb de plans de gestion de zones humides réalisés	- Nb et surface de ZH restaurées ou protégées - Nb de plans de gestion de zones humides réalisés - Suivis réalisés
			A4.3 : Restaurer l'ENS du Marais Jean Petit à Cronat	Cressonne	CEN	50		- Linéaires de drains neutralisés - Opérations programmées dans la Notice de gestion - Résultats des suivis Ligéro
			A4.4 : Sensibiliser et informer pour la bonne gestion des zones humides	Toutes	PnrM	0	- Création et réunions du groupe de travail - Nb de journées d'animation - Nb de participants	- Création et réunions du groupe de travail - Nb de journées d'animation - Nb de participants - Édition d'une plaquette (cf action D2.3)
	A5. Restaurer	A5. Restauration et préservation des		PnrM en	175	- Nombre de	- Nombre de diagnostics	

	et préserver les mares	réseaux de mares sur les secteurs à enjeux triton crêté		partenariat avec la SHNA-OFAB		diagnostics de mare réalisés - 40 mares restaurées - Nombre d'animations réalisées	de mare réalisés - 100 mares restaurées - Nombre d'animations réalisées
B : Améliorer la qualité de l'eau	B1. Limiter les pollutions diffuses en milieu urbain	B1.1 : Accompagner les communes pour le passage au zérophyto pour les cimetières et terrains de sport dans les communes	Toutes	PnrM	0	- Nb de communes accompagnées - Nb de journées d'animation - Nb de participants	- Nb de communes accompagnées - Nb de journées d'animation - Nb de participants
		B1.2 : Accompagner les collectivités sur la mise aux normes des installations d'ANC	Toutes	PnrM	0	- Nb de journées d'animation - Nb de participants	- Nb de journées d'animation - Nb de participants
	B2. Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole	B2.1 : Réalisation d'un diagnostic agricole		PnrM en partenariat avec la CA	45	- Réalisation d'un diagnostic - Création et réunion du groupe de travail thématique	- Réalisation d'un diagnostic - Création et réunion du groupe de travail thématique
		B2.2 : Accompagner les changements de pratiques pour le milieu agricole		PnrM en partenariat avec les organismes agricoles	28	- Nb de journées d'animation - Nb de participants - Définition des indicateurs selon les résultats du diagnostic	- Nb de journées d'animation - Nb de participants - Définition des indicateurs selon les résultats du diagnostic
C : S'adapter face au changement climatique	Sécuriser la ressource en eau face au changement climatique	C1.1 : Étude bilan quantitatif sur la ressource en eau dans le bassin versant de l'Aron : hydrologie, milieux, usages et climat	Le BV	PnrM	200	- Réalisation d'une étude - Création et réunion du groupe de travail thématique	- Réalisation d'une étude - Création et réunion du groupe de travail thématique
		C1.2 : Formations et diagnostics d'exploitation sur la gestion quantitative de la ressource en eau, développement de projets pilotes	En priorité ME en risque hydrologie	PnrM	153	- Nb de journées d'animation - Nb de participants	- Nb de journées d'animation - Nb de participants - Nb de projets pilotes développés
		C1.3 : Vers une gestion intégrée des eaux pluviales en ville	Communes pilotes	PnrM	30	- Nb de journées d'animation - Nb de participants - Lancement d'une	- Nb de journées d'animation - Nb de participants - Lancement d'une étude

						étude groupée pour des communes pilotes	groupée pour des communes pilotes
D : Suivi, connaissance, animation et communication	D1. Connaître et gérer les milieux	D1.1 : Diagnostics biologiques pré-travaux	Toutes	PnrM en partenariat avec la SHNA-OFAB	25	- Nb de j d'expertise mobilisés - Nb de chantiers accompagnés	- Nb de j d'expertise mobilisés - Nb de chantiers accompagnés
		D1.2 : Inventaires suivis d'évolution des populations d'espèces patrimoniales dans le bassin versant	Toutes	PnrM en partenariat avec la SHNA-OFAB	30,8	- Nb de j d'expertise mobilisés - Nb de populations suivies	- Nb de j d'expertise mobilisés - Nb de populations suivies
		D1.3 : Gestion des espèces invasives	Toutes	PnrM	0	- Nb de journées d'animation - Nb de participants	- Nb de journées d'animation - Nb de participants
		D1.4 : Entretien des cours d'eau	Toutes	PnrM	50	Nb de jours d'intervention	Nb de jours d'intervention
	D2. Communiquer, former, animer	D2.1 : Écocitoyen de l'Eau, sensibiliser et informer les scolaires sur l'importance et les fonctionnalités des milieux aquatiques	Toutes	PnrM	30	- Nb de journées d'animation - Nb de participants	- Nb de journées d'animation - Nb de participants
		D2.2 : Communication, animations et sensibilisation du grand public et des professionnels	Toutes	PnrM	23,5	- Nb de journées d'animation - Nb de participants - Créations et mise en œuvre des outils de communication - Nb de journées techniques réalisées	- Nb de journées d'animation - Nb de participants - Créations et mise en œuvre des outils de communication
		D2.4 : Évaluation étude Bilan du Contrat Territorial	Toutes	PnrM	30	Mise en œuvre d'un bilan mi-parcours en année 3	Mise en œuvre de l'étude bilan finale
		D2.5 : Animer le Contrat Territorial	Toutes	PnrM	745,5	2 ETP	2 ETP ou 3 ETP selon le volet agricole
					TOTAL	3 491,2	

Programme d'actions du Contrat Territorial 2022-2027 indicateurs à 3 et 6 ans

Le plan de financement global du projet est présenté en annexe.

Échéancier de financement du CT 2022-2024 pour l'ABELB

Désignation des actions (Par ensemble d'actions homogènes)	Fiches actions	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
				taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2022	2023	2024
A1. Restaurer la continuité écologique et sédimentaire	A11, A12, A13, A14, A15, A16	PnrM	382 000 €	70 %	252 000 €	31 500 €	77 000 €	143 500 €
A2. Limiter l'impact des plans d'eau	A21, A22	PnrM	50 000 €	70 %	34 000 €	0 €	13 000 €	21 000 €
A3. Restaurer la morphologie et la qualité des habitats – <i>travaux et études</i>	A31, A32, A33, A34, A36	PnrM	198 900 €	50 %	93 750 €	10 000 €	40 000 €	43 750 €
A3. Restaurer la morphologie et la qualité des habitats – <i>suivis qualité</i>	A37	PnrM	32 900 €	50 %	16 450 €	500 €	8 200 €	7 750 €
A4. Restaurer et préserver les zones humides	A41, A42, A43	PnrM	77 500 €	50 %	38 750 €	0 €	11 250 €	27 500 €
A5. Restaurer et préserver les mares	A51	PnrM	70 000 €	50 %	35 000 €	0 €	17 500 €	17 500 €
B2. Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole – <i>diagnostic</i>	B21	PnrM	45 000 €	50 %	22 500 €	0 €	22 500 €	0 €
B2. Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole – <i>actions</i>	B22	PnrM	7 000 €	50 %	3 500 €	0 €	0 €	3 500 €
C1.1. Etude bilan quantitatif sur la ressource en eau BV	C11	PnrM	200 000 €	70 %	140 000 €	0 €	140 000 €	0 €
C1.2. Formations et diagnostics d'exploitation sur la gestion quantitative de la ressource en eau	C12	PnrM	18 000 €	50 %	9 000 €	0 €	1 500 €	7 500 €
C1.3. Gestion intégrée des eaux pluviales en ville	C13	PnrM	10 000 €	50 %	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €
D1.1. Diagnostics biologiques pré-travaux	D11	PnrM	11 500 €	50 %	5 750 €	1 250 €	2 250 €	2 250 €
D1.2. Inventaires suivis d'évolution des populations d'espèces patrimoniales dans le bassin versant	D12	PnrM	10 900 €	50 %	5 450 €	0 €	2 950 €	2 500 €
D1.4. Action complémentaire aux actions structurantes de restauration des cours d'eau	D14	PnrM	20 000 €	30 %	6 000 €	0 €	3 000 €	3 000 €
D2.1. et D2.2. Sensibiliser, Communiquer – <i>scolaires et plan de communication</i>	D21, D22	PnrM	22 500 €	50 %	11 250 €	2 500 €	4 500 €	4 250 €
D2.4. Animer le Contrat Territorial (2ETP +0,5 adm)	D24	PnrM	294 750 €	50 %	147 375 €	49 125 €	49 125 €	49 125 €
D2.4. <i>Frais de structure lié au 2 ETP de la cellule animation</i>	D24	PnrM	60 000 €	50 %	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL			1 156 200 €		855 775 €	104 875 €	407 775 €	343 125 €

8. Les conditions nécessaires à la réussite

- **Des enjeux, objectifs, et un programme d'actions partagés et construits collectivement** : la réalisation d'une étude de préfiguration du futur Contrat Territorial en deux phases avec une année 1 dédiée au diagnostic puis une année 2 dédiée à la réalisation de la stratégie territoriale et du programme d'action en collaboration avec les EPCI du bassin versant ainsi que les partenaires techniques, institutionnels et financiers du territoire auront permis d'aboutir à **une stratégie et un programme d'actions concertés**, construits sur la base d'**enjeux et d'objectifs partagés**, qui sont le socle de la réussite du Contrat Territorial.
- La bonne **communication**, concertation, et collaboration avec les **élus du territoire et leur implication** dans le projet sera un élément clef pour la bonne réussite du Contrat Territorial. Ainsi, la **gouvernance choisie par les EPCI** pour ce futur Contrat Territorial permet grâce à la création d'un **groupe d'élus représentants et moteurs**, réunis au sein de la Formation « GEMA Grand cycle de l'eau Bassin versant de l'Aron-Cressonne », de pouvoir proposer, discuter et porter politiquement les actions du CT. De plus, la cellule rivière, au travers de la réalisation des actions sera particulièrement attentive à créer le lien avec les maires des communes pour l'identification des porteurs de projet sur le territoire, leur accompagnement sur les thématiques liées à la gestion du grand cycle de l'eau, à l'appropriation des thématiques liées à la GEMA, et à la valorisation des actions mises en œuvre. Il s'agit en effet de s'appuyer le plus possible sur des **relais locaux** pour la mise en œuvre des actions. L'Assemblée des usagers est ainsi conçue comme un **espace de parole, d'information, et de débat** afin de faire émerger des thématiques dans le bassin versant et faire avancer le CT.
- Par ailleurs, concernant la mise en œuvre des actions du Contrat Territorial, la **priorisation des actions** par masse d'eau selon leurs enjeux permet de cibler les actions sur des secteurs prioritaires et ainsi de mobiliser les moyens sur les sites à enjeux et où l'impact peut être significatif pour la reconquête du bon état des masses d'eau. Plusieurs **études**, correspondant à l'inventaire des étangs sur les masses d'eau en risque hydrologie et sur la réalisation de diagnostics hydromorphologiques, doivent également permettre d'apporter des connaissances sur des thématiques et des secteurs nouveaux pour la réalisation des travaux.
- Une condition de réussite du Contrat Territorial sera également la capacité à tisser et faire fonctionner des **partenariats** avec les structures du territoire : avec la SHNA-OFAB, CBNBP, mais aussi des nouveaux partenaires : la CA58, Biobourgogne, etc. l'implication des partenaires du monde agricole afin de travailler avec eux sur la ressource en eau.
- La mobilisation des élus et habitants du bassin versant autour de **nouvelles thématiques émergentes**, à travers de lancement d'un diagnostic sur les **ressources quantitatives en eau** dans la démarche eau et changement climatique, et le **diagnostic agricole** pour la limitation des pollutions diffuses.
- La **sensibilisation, la communication et la pédagogie** : pour l'appropriation des thématiques locales par les acteurs localement, porter de nouvelles thématiques localement, et l'identification des animateurs de contrat comme des personnes ressources référentes sur les questions de l'eau dans le bassin versant.
- Le **suivi et l'évaluation** des travaux et la **capitalisation des connaissances**
- Finalement, la **bonne intégration de nouveaux territoires** dans cette démarche de contrat territorial et la mise en œuvre des nouvelles actions du contrat, et le **renouvellement de la dynamique sur le territoire de l'ancien contrat** : **construire et apporter cette cohérence de bassin versant.**

9. Le suivi et l'évaluation

Afin d'évaluer la performance du Contrat Territorial et l'atteinte des objectifs, il est essentiel d'identifier les **indicateurs** de réussite du Contrat Territorial, ces derniers sont présentés dans la programmation. Chaque action pourra ainsi être évaluée pour **caractériser son avancée de mise en œuvre** et **quantifier ses résultats** positifs et négatifs afin de piloter l'action au fur et à mesure de la vie du contrat. La liste des indicateurs est présentée en p.22 dans le tableau du programme d'actions, ainsi que détaillée dans chaque fiche action.

Une attention particulière sera donnée aux capacités du Contrat à mesurer l'impact écologique des actions mises en œuvre, afin de pouvoir mesurer la contribution des actions du CT à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Ces mesures se déclinent dans l'action Observatoire de la qualité de l'eau et de connaissances par plusieurs actions :

- La **connaissance de l'état initial des milieux** sur des secteurs inconnus : réalisation d'analyses d'ADN environnemental, pêches, et études hydromorphologiques sur des secteurs ciblés pour des travaux
- Le **suivi de la qualité de l'eau** pour une connaissance locale sur des secteurs non renseignés pré-travaux : 3 points de suivis de qualité de l'eau tournant
- Le **suivi biologique post-travaux** pour des chantiers pilotes avec IPR N+1 et N+3
- Le **suivi de l'évolution des populations d'espèces patrimoniales** dans le bassin versant

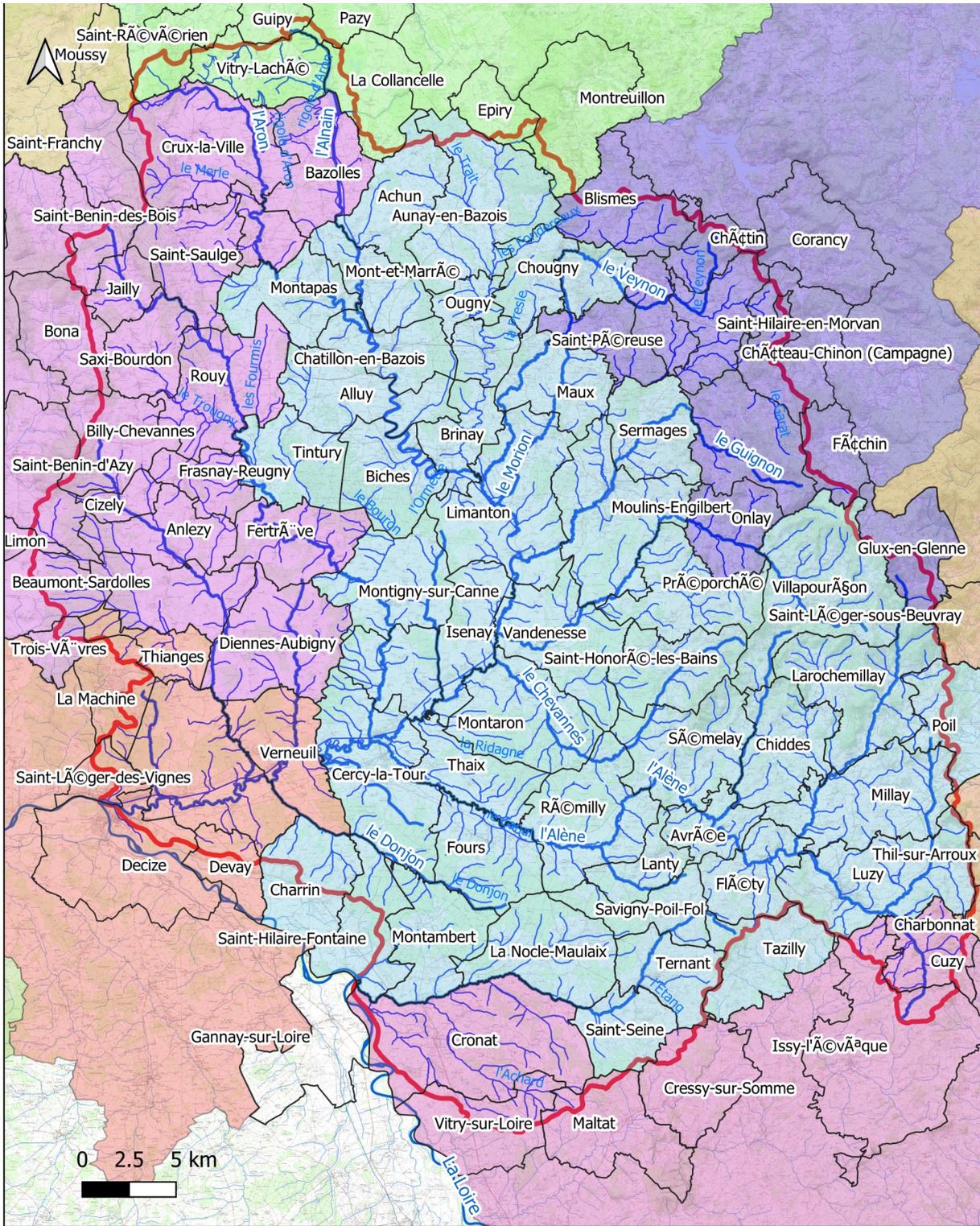
En particulier une **évaluation mi-parcours** du CT sera réalisée par le PnrM à mi-parcours (3 ans, en fin d'année **2024**) afin d'évaluer les résultats de mise en œuvre sur le premier cycle du Contrat Territorial et de projeter la programmation de 2ème cycle de CT.

Enfin, une **évaluation de fin de Contrat Territorial** sera réalisée par un organisme externe afin **d'évaluer la performance du CT, l'atteinte des objectifs, la pertinence, porter un regard critique et formuler des recommandations**. Cette évaluation sera également le moment d'évaluer la **gouvernance** du Contrat Territorial et la possibilité et la pertinence de créer un Syndicat de rivière pour porter le CT à l'avenir. Il a en effet été souhaité par les élus des EPCI du bassin versant de pouvoir étudier cette problématique dans le cadre du CT.

L'ensemble de ces dispositifs devra permettre de réaliser un suivi et une évaluation de qualité afin de piloter au mieux le contrat et de mobiliser au mieux les moyens pour l'atteinte des objectifs et du bon état des masses d'eau du bassin versant.

10. Annexes

Annexe 1 : Liste des communes concernées



- Cours d'eau
- ▭ Contour du bassin versant de l'Aron-Cressonne

CODE INSEE	NOM	EPCI	DEPART	Bassin versant majoritaire	Population (INSEE_2017)	% de surface de commune sur BV
58001	Achun	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	165	93,2
58004	Alluy	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	394	100,0
58006	Anlezy	CCACN	NIEVRE	Andarge	251	100,0
58017	Aunay-en-Bazois	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	233	92,8
58019	Avrée	CCBLM	NIEVRE	Alène	81	100,0
58024	Bazolles	CCACN	NIEVRE	Alnain	285	100,0
58028	Beaumont-Sardolles	CCACN	NIEVRE	Aron source	119	31,6
58030	Biches	CCBLM	NIEVRE	Canne	298	100,0
58031	Billy-Chevannes	CCACN	NIEVRE	Andarge	312	83,4
58034	Blismes	CCMSGL	NIEVRE	Veynon	186	67,1
58035	Bona	CCACN	NIEVRE	Canne	315	13,0
58040	Brinay	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	148	100,0
58046	Cercy-la-Tour	CCBLM	NIEVRE	Alène	1 772	100,0
58055	Champvert	CCSN	NIEVRE	Aron Loire	814	100,0
71098	Charbonnat	CCGAM	SAONE-ET-LOIRE	Cressonne	253	2,3
58060	Charrin	CCBLM	NIEVRE	Donjon	618	49,7
58063	Château-Chinon (Campagne)	CCMSGL	NIEVRE	Guignon	558	35,4
58062	Château-Chinon (Ville)	CCMSGL	NIEVRE	Veynon	2 354	65,0
58065	Chatillon-en-Bazois	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	914	100,0
58066	Châtin	CCMSGL	NIEVRE	Veynon	88	68,4
58074	Chiddes	CCBLM	NIEVRE	Roche	339	100,0
58076	Chouigny	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	77	100,0
58078	Cizely	CCACN	NIEVRE	Andarge	61	100,0
71152	Cressy-sur-Somme	CCEALS	SAONE-ET-LOIRE	Cressonne	195	8,3
71155	Cronat	CCEALS	SAONE-ET-LOIRE	Cressonne	550	92,1
58092	Crux-la-Ville	CCACN	NIEVRE	Aron source	414	92,7
71166	Cuzy	CCEALS	SAONE-ET-LOIRE	Alène	121	85,3
58095	Decize	CCSN	NIEVRE	Aron Loire	5 583	14,8
58096	Devay	CCSN	NIEVRE	Aron Loire	502	36,0
58097	Diennes-Aubigny	CCACN	NIEVRE	Senelle	95	100,0
58099	Dommartin	CCMSGL	NIEVRE	Veynon	174	100,0
58107	Dun-sur-Grandry	CCBLM	NIEVRE	Veynon	158	100,0
58110	Epiry	CCTBC	NIEVRE	Aron veynon	240	14,6
58111	Fâchin	CCMSGL	NIEVRE	Dragne	111	19,9
58113	Fertrève	CCACN	NIEVRE	Canne	104	100,0
58114	Fléty	CCBLM	NIEVRE	Alène	109	98,9
58118	Fours	CCBLM	NIEVRE	Alène	652	100,0
58119	Frasnay-Reugny	CCACN	NIEVRE	Canne	92	100,0
58128	Glux-en-Glenne	CCMSGL	NIEVRE	Roche	93	30,5
58132	Guipy	CCTBC	NIEVRE	Etang de Vaux	262	4,6
58135	Isenay	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	98	100,0
71239	Issy-l'Évêque	CCEALS	SAONE-ET-LOIRE	Cuzy	716	12,0
58136	Jailly	CCACN	NIEVRE	Canne	66	100,0
58080	La Collancelle	CCTBC	NIEVRE	Etang de Baye	176	20,9
58151	La Machine	CCSN	NIEVRE	Fond Judas	3 395	37,8
58195	La Nucle-Maulaix	CCBLM	NIEVRE	Cressonne	281	100,0
58139	Lanty	CCBLM	NIEVRE	Alène	122	100,0
58140	Larochemillay	CCBLM	NIEVRE	Roche	235	99,6
58142	Limanton	CCBLM	NIEVRE	Morion	244	100,0

CODE INSEE	NOM	EPCI	DEPART	Bassin versant majoritaire	Population (INSEE_2017)	% de surface de commune sur BV
58143	Limon	CCACN	NIEVRE	Andarge	153	12,8
58149	Luzy	CCBLM	NIEVRE	Alène	2 026	99,3
71273	Maltat	CCEALS	SAONE-ET-LOIRE	Cressonne	289	9,8
58161	Maux	CCBLM	NIEVRE	Morion	142	100,0
58168	Millay	CCBLM	NIEVRE	Roche	452	99,9
58175	Mont-et-Marré	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	164	100,0
58172	Montambert	CCBLM	NIEVRE	Cressonne	125	100,0
58171	Montapas	CCBLM	NIEVRE	Aron source	290	100,0
58173	Montaron	CCBLM	NIEVRE	Chevannes	163	100,0
58178	Montigny-sur-Canne	CCBLM	NIEVRE	Canne	155	100,0
58179	Montreuillon	CCTBC	NIEVRE	Aron veynon	268	9,9
58182	Moulins-Engilbert	CCBLM	NIEVRE	Guignon	1 468	100,0
58199	Onlay	CCMSG	NIEVRE	Dragne	151	100,0
58202	Ougny	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	25	100,0
58208	Pazy	CCTBC	NIEVRE	Etang de Vaux	315	3,6
58211	Poil	CCBLM	NIEVRE	Roche	140	30,6
58219	Préporché	CCBLM	NIEVRE	Dragne	210	100,0
58221	Rémilly	CCBLM	NIEVRE	Alène	154	100,0
58223	Rouy	CCACN	NIEVRE	Canne	621	100,0
58232	Saint-Benin-d'Azy	CCACN	NIEVRE	Andarge	1 293	22,6
58233	Saint-Benin-des-Bois	CCACN	NIEVRE	Canne	175	1,3
71407	Saint-Didier-sur-Arroux	CCGAM	SAONE-ET-LOIRE	Roche	236	1,5
58240	Saint-Franchy	CCACN	NIEVRE	Canne	77	2,5
58243	Saint-Gratien-Savigny	CCBLM	NIEVRE	Canne	117	100,0
58244	Saint-Hilaire-en-Morvan	CCMSG	NIEVRE	Veynon	227	97,2
58245	Saint-Hilaire-Fontaine	CCBLM	NIEVRE	Donjon	177	54,2
58246	Saint-Honoré-les-Bains	CCBLM	NIEVRE	Chevannes	758	100,0
58249	Saint-Léger-de-Fougeret	CCMSG	NIEVRE	Guignon	376	99,9
58250	Saint-Léger-des-Vignes	CCSN	NIEVRE	Fond Judas	1 932	49,7
58257	Saint-Maurice	CCACN	NIEVRE	Aron source	62	100,0
58262	Saint-Péreuse	CCMSG	NIEVRE	Morion	229	100,0
58266	Saint-Révérien	CCTBC	NIEVRE	Aron source	160	27,2
58267	Saint-Saulge	CCACN	NIEVRE	Aron source	818	100,0
58268	Saint-Seine	CCBLM	NIEVRE	Cressonne	212	97,7
58253	Sainte-Marie	CCACN	NIEVRE	Canne	84	48,2
58274	Savigny-Poil-Fol	CCBLM	NIEVRE	Alène	126	100,0
58275	Saxi-Bourdon	CCACN	NIEVRE	Canne	303	100,0
58276	Sémelay	CCBLM	NIEVRE	Alène	237	100,0
58277	Sermages	CCBLM	NIEVRE	Guignon	196	100,0
58285	Tamnay-en-Bazois	CCBLM	NIEVRE	Aron veynon	172	100,0
58287	Tazilly	CCBLM	NIEVRE	Cressonne	201	12,4
58289	Ternant	CCBLM	NIEVRE	Cressonne	192	97,8
58290	Thaix	CCBLM	NIEVRE	Donjon	51	100,0
58291	Thianges	CCSN	NIEVRE	Andarge	171	99,8
58292	Tintury	CCBLM	NIEVRE	Canne	183	100,0
58297	Trois-Vèvres	CCACN	NIEVRE	Andarge	241	20,5
58301	Vandenesse	CCBLM	NIEVRE	Dragne	314	100,0
58306	Verneuil	CCSN	NIEVRE	Aron Loire	305	100,0
58309	Villapourçon	CCBLM	NIEVRE	Dragne	423	97,9
58311	Ville-Langy	CCACN	NIEVRE	Andarge	257	100,0
58313	Vitry-Laché	CCTBC	NIEVRE	Aron source	85	92,8
71589	Vitry-sur-Loire	CCEALS	SAONE-ET-LOIRE	Cressonne	439	37,3

Annexe 2 : Échéancier de financement EPCI

EPCI	Nb communes	Pop proratisé EPCI	Linéaire de cours d'eau (km)	Surface dans BV (km²)	1 ^{er} cycle de contrat : Bv Aron sans Cressonne				2 ^{ème} cycle : BV Aron avec Cressonne				Cotisation	2022	2023	2024	2025	2026	2027
					% pop	% BV	% CE	% TOT	% pop	% BV	% CE	% TOT							
Bazois Loire Morvan	46	15083	1298,3	1142,6	55,9 %	64,2 %	64,6 %	59,3 %	54,1 %	60,9 %	61,2 %	56,9 %	Inv.	27 114 €	105 081 €	85 407 €	96 816 €	89 796 €	91 161 €
													Fct.	1 958 €	2 967 €	2 848 €	2 845 €	2 731 €	2 731 €
													TOT	29 072 €	108 048 €	88 255 €	99 661 €	92 526 €	93 892 €
Amognes Coeur Nivernais	22	4143	385,6	357,4	15,4 %	20,1 %	19,2 %	17,1 %	14,9 %	19,0 %	18,2 %	16,4 %	Inv.	7 803 €	30 241 €	24 579 €	27 848 €	25 828 €	26 221 €
													Fct.	563 €	854 €	820 €	818 €	786 €	786 €
													TOT	8 367 €	31 095 €	25 398 €	28 666 €	26 614 €	27 007 €
Morvan Sommets Grands Lacs	11	3113	128,4	152,1	11,5 %	8,5 %	6,4 %	9,9 %	11,2 %	8,1 %	6,0 %	9,5 %	Inv.	4 532 €	17 562 €	14 274 €	16 226 €	15 049 €	15 278 €
													Fct.	327 €	496 €	476 €	477 €	458 €	458 €
													TOT	4 859 €	18 058 €	14 750 €	16 703 €	15 507 €	15 736 €
Sud Nivernais	7	4541	132,8	107,3	16,8 %	6,0 %	6,6 %	12,6 %	16,3 %	5,7 %	6,3 %	12,2 %	Inv.	5 774 €	22 376 €	18 187 €	20 716 €	19 214 €	19 506 €
													Fct.	417 €	632 €	606 €	609 €	584 €	584 €
													TOT	6 191 €	23 008 €	18 793 €	21 325 €	19 798 €	20 090 €
Arroux Loire et Somme	6	904	113,5	96				0,0 %	3,2 %	5,1 %	5,3 %	4,0 %	Inv.				6 874 €	6 376 €	6 473 €
													Fct.				202 €	194 €	194 €
													TOT				7 076 €	6 570 €	6 667 €
Tannay Brinon Corbigny	1	79	63,8	20,8	0,3 %	1,2 %	3,2 %	1,0 %	0,3 %	1,1 %	3,0 %	1,0 %	Inv.	477 €	1 850 €	1 503 €	1 690 €	1 567 €	1 591 €
													Fct.	34 €	52 €	50 €	50 €	48 €	48 €
													TOT	512 €	1 902 €	1 554 €	1 739 €	1 615 €	1 638 €
TOT BV Aron + Cressonne	92	27863	2122,4	1876,2					100 %	100 %	100 %	100 %	TOT EPCI	49 000 €	182 110 €	148 750 €	175 170 €	162 630 €	165 030 €
TOT BV Aron	87	26959	2008,9	1780,2	100 %	100 %	100 %	100 %											

Remarque : sur l'année 2022 une répartition différente des cotisations sera proposée aux EPCI selon la participation de la CC ACN au projet.

Annexe 3 : Budget détaillé du CT Aron-Cressonne 2022-2027

Volet A : RESTAURER ET PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES																	
A1	Restaurer la continuité écologique et sédimentaire	ME concernées	MaO	AELB		CRBFC (eau)	CD58	Fédé58		EPCI	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (TTC)
A1.1	Restaurer la continuité sur l'Aron, axe grand migrateur, de sa source à la confluence avec la Loire	Aron source, Aron veynon, Aron Loire	PnrM								15 000 €	20 000 €	25 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	100 000 €
	Petite continuité 5 petits ouvrages			70 %		10 %				20 %	15 000 €	20 000 €	25 000 €	20 000 €	20 000 €		100 000 €
A1.2	Restaurer la continuité écologique sur la Canne et l'Alène, principaux cours d'eau classés en liste 2 du bassin versant en risque « continuité »	Canne, Alène	PnrM								15 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	115 000 €
	Petite continuité 6 ouvrages			70 %		10 %				20 %	15 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	115 000 €
A1.3	Restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau à haut potentiel du Morvan à enjeu truite fario, en risque continuité	Dragne, Roche, Guignon, Veynon	PnrM								15 000 €	20 000 €	50 000 €	30 000 €	50 000 €	20 000 €	185 000 €
	Petite continuité 8 ouvrages			70 %		10 %				20 %	15 000 €	20 000 €	40 000 €	20 000 €	40 000 €	20 000 €	155 000 €
	Petite continuité 3 ouvrages		Fédé58					100 %					10 000 €	10 000 €	10 000 €		30 000 €
A1.4	Restaurer la continuité sur des petits affluents de l'Aron à potentiel et sur la Cressonne	Senelle, Arreaux, Donjon, Andarge	PnrM								0 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	120 000 €
	Petite continuité 3 ouvrages			70 %		10 %				20 %	-	20 000 €	20 000 €	20 000 €	-	-	60 000 €
	Petite continuité sur la Cressonne sur 3 ouvrages			70 %		10 %				20 %				20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €
A1.5	Appui au CD58 pour la restauration d'obstacles à la continuité sur des routes départementales dans le bassin versant et les barrages liés au canal du nivernais	Aron veynon, Dragne, Roche, Senelle	CD58			-					0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Aménagement des barrages existants sur l'Aron pour la gestion du canal du Nivernais																0 €
	Petite continuité 4 ouvrages																0 €
A1.6	Restauration de la grande continuité		PnrM								0 €	30 000 €	100 000 €	130 000 €	100 000 €	100 000 €	460 000 €
	Rétablissement de la continuité			70 %		10 %				20 %	-	-	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	400 000 €
	Etude de faisabilité			70 %		10 %				20 %			30 000 €				60 000 €
A1.7	Travaux de suivi ouvrages et de retouche	Masses d'eau concernées par des travaux sur la continuité	PnrM								0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €
	Travaux de retouche			-		-	-				0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €
	Pêches de sauvegarde			-		-	-			100 %	0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €
	TOTAL (TTC)										45 000 €	116 000 €	221 000 €	246 000 €	216 000 €	166 000 €	1 010 000 €
	AELB	70 %									31 500 €	77 000 €	143 500 €	161 000 €	140 000 €	112 000 €	665 000 €
	CRBFC (Eau)	10 %									4 500 €	11 000 €	20 500 €	23 000 €	20 000 €	16 000 €	95 000 €
	CD58	0 %									0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Fédé 58	3,0 %											10 000 €	10 000 €	10 000 €		30 000 €
	EPCI	21,8 %									9 000 €	28 000 €	47 000 €	52 000 €	46 000 €	38 000 €	220 000 €
A2	Réduire l'impact des plans d'eau	ME concernées	MaO	AELB		CRBFC (eau)	CD58	Fédé58		EPCI	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (TTC)
A2.1	Inventaire et caractérisation des plans d'eau existants	ME en priorité 1 : Senelle, Canne, Aron source, Donjon, Fond Judas, Alène	PnrM									5 000 €					5 000 €
	Inventaire et caractérisation des plans d'eau existants – stage			50 %		30 %	-			20 %	-	5 000 €	-	-	-	-	5 000 €
A2.2	Suppression et aménagement de plans d'eau	Chevannes, Donjon, Fond Judas, Senelle, Canne, Aron source, Alène, Veynon, Guignon, Arreaux, Andarge, Cressonne	PnrM									15 000 €	30 000 €	20 000 €	35 000 €	35 000 €	135 000 €
	Suppression et aménagement de plans d'eau			70 %		10 %	-			20 %	-		30 000 €		35 000 €	35 000 €	100 000 €
	Etudes de faisabilité pour les travaux d'effacement et de contournement envisagés			70 %		10 %	-			20 %		15 000 €		20 000 €			35 000 €
A2.3	Animation, conseil, prévention, accompagnement	Toutes les masses d'eau, en particulier sur celles ciblées dans l'action	PnrM								0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Animation, conseil, prévention, accompagnement, Formations collectives pour les propriétaires d'étangs			-		-	-				-	-	-	-	-	-	0 €
	Edition de supports de communication (cf action D2.2)			-		-	-				-	-	-	-	-	-	0 €
	TOTAL (TTC)										0 €	20 000 €	30 000 €	20 000 €	35 000 €	35 000 €	140 000 €
	AELB	69,3 %									0 €	13 000 €	21 000 €	14 000 €	24 500 €	24 500 €	97 000 €
	CRBFC (Eau)	11 %									0 €	3 000 €	3 000 €	2 000 €	3 500 €	3 500 €	15 000 €
	Fédé 58																0 €
	EPCI	20 %									0 €	4 000 €	6 000 €	4 000 €	7 000 €	7 000 €	28 000 €
A3	Restaurer la morphologie des rivières et améliorer la qualité des habitats	ME concernées	MaO	AELB		CRBFC (eau)	Fédé58	DDT58	CRBFC (TVB)	EPCI	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (TTC)
A3.1	Action 1 : Restaurer la morphologie et la qualité des habitats sur des masses d'eau fortement impactées par des dégradations morphologiques et identifiées « en risque morphologie » (priorité 1)	ME identifiées en P1 : Senelle, Bouron, Canne, Les Arreaux, Aron source, Alène et ses affluents (Alène source, Alène jusqu'à l'Aron, la Roche, moulin de Cuzy, Richaoufour, Bulvin)	PnrM								10 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	185 000 €
	Restaurer la morphologie et la qualité des habitats sur des masses d'eau fortement impactées par des dégradations morphologiques et identifiées « en risque morphologie » (priorité 1)			50 %		30 %	-			20 %	10 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	185 000 €
A3.2	Action 2 : Restaurer la morphologie et la qualité des habitats sur des masses d'eau fortement impactées par des dégradations morphologiques et identifiées en priorité 2	ME identifiées en P2 : Veynon, Guignon, Dragne, Andarge, Fond Judas	PnrM								10 000 €	20 000 €	15 500 €	15 500 €	15 500 €	15 500 €	92 000 €
	Restaurer la morphologie et la qualité des habitats sur des masses d'eau fortement impactées par des dégradations morphologiques et identifiées en priorité 2			50 %		30 %				20 %	10 000 €	20 000 €	15 500 €	15 500 €	15 500 €	15 500 €	92 000 €
A3.3	Action 3 : Restaurer la morphologie et la qualité des habitats sur des masses d'eau présentant localement des dégradations morphologiques et identifiées en priorité 3	ME identifiées en P3 : Alain, Aron veynon, Chevannes, Aron Loire, Cressonne, Donjon	PnrM								0 €	25 000 €	25 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	170 000 €
	Restaurer la morphologie et la qualité des habitats sur des masses d'eau présentant localement des dégradations morphologiques et identifiées en priorité 3			50 %		30 %	-			20 %	0 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	125 000 €
	Restaurer la morphologie sur la Cressonne			50 %		30 %							15 000 €	15 000 €	15 000 €		45 000 €
A3.4	Action 4 : Restaurer la morphologie sur l'Aron dans sa partie domaniale		DDT58								0 €	0 €	6 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	36 000 €
	Etudes et travaux pour la restauration de la morphologie			50 %				50 %					6 000 €	15 000 €	15 000 €		
A3.5	Action 5 : Animation valorisation des haies et bonnes pratiques de gestion (cf action D2.2)	Toutes les masses d'eau du BV	PnrM										6 000 €	6 000 €			12 000 €
A3.6	Action 6 : Etudes hydromorphologiques		PnrM										6 000 €	6 000 €			12 000 €
	Etude hydromorphologique : 2 stages de 6 mois			50 %		30 %	-			20 %			6 000 €	6 000 €			12 000 €
A3.7	Observatoire de la qualité de l'eau	Dans l'ensemble du BV	PnrM								1 000 €	16 400 €	15 500 €	16 100 €	16 400 €	15 500 €	80 900 €
	Suivi de la qualité des eaux : mesures complémentaires PC+ bio sur 3 points tournant chaque année dans le BV (TOT : soit 18 analyses)		PnrM	50 %						50 %		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €
	Suivi des plus gros chantiers : IPR N+1 et N+3 pour 10 sites (TOT : soit 20 IPR)		PnrM	50 %					30 %	20 %	1 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	21 000 €
	Analyse ADN environnemental : EI et EF sur Canne, Alène, Aron (TOT : x6), et sur un autre site évaluer dans le cours du CT		Fédé58	50 %					30 %	20 %		900		600 €	900 €		2 400 €
	Suivi thermique : Alène, Aron		Fédé58	-							-	-	-	-	-	-	0 €
	Bancarisation des données sur Aquatic et traitement SIG		PnrM	50 %						50 %		1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	7 500 €
	Suivi des étiages		PnrM	-							-	-	-	-	-	-	0 €
	TOTAL (TTC)										21 000 €	96 400 €	103 000 €	127 600 €	121 900 €	106 000 €	575 900 €
	AELB	50,0 %									10 500 €	48 200 €	51 500 €	63 800 €	60 950 €	53 000 €	287 950 €
	CRBFC (Eau)	23,9 %									6 000 €	24 000 €	24 450 €	28 950 €	27 150 €	27 150 €	137 700 €
	DDT58										0 €	0 €	3 000 €	7 500 €	7 500 €	0 €	18 000 €
	CRBFC (TVB)										300 €	1 470 €	1 200 €	1 380 €	1 470 €	1 200 €	7 020 €
	EPCI	21,7 %									4 200 €	22 730 €	22 850 €	25 970 €	24 830 €	24 650 €	125 230 €

A4	Restaurer et préserver les zones humides	ME concernées	MaO	AELB	DREAL	CRBFC (eau)	CBN	CD58	CEN	EPCI	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (TTC)		
A4.1	Identifier, caractériser, et prioriser les zones humides à restaurer ou à préserver	Secteurs du BV à zones humides (Sud Morvan, Bazois, Sologne, etc.)	CBN									22 500 €	27 500 €	27 500 €	6 000 €	6 000 €	89 500 €		
	Inventaire et priorisation des zones humides par le CBN (50€/an)			50 %				20 %	10 %				22 500 €	22 500 €	22 500 €			67 500 €	
	Appui technique du CEN pour la priorisation des zones humides										20 %								0 €
A4.2	Travaux de restauration et de préservation des zones humides à enjeu	Secteurs du BV à zones humides (Sud Morvan, Bazois, Sologne, etc.)	PnrM								0 €	0 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €		
	Travaux de restauration ou pour la préservation des zones humides			50 %			30 %	0 %		20 %				15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €	
	Appui technique ponctuel du CEN pour la définition des travaux																		0 €
A4.3	Protection et gestion de la zone humide du Marais Jean Petit à Cronat	Cressonne	CEN								0	0	12 500 €	20 000 €	17 500 €	0	50 000 €		
	Réalisation d'une notice de gestion			50 %		50 %								10 000 €				10 000 €	
	Travaux de restauration			50 %		50 %									20 000 €			20 000 €	
	Suivis Ligéro			50 %		50 %									2 500 €		2 500 €	5 000 €	
A4.4	Sensibiliser et informer pour la bonne gestion des zones humides	Sur l'ensemble du BV avec une priorité pour les masses d'eau secteurs clefs pour les ZH à enjeu	PnrM								0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	Supports de communication, mise en valeur de retours d'expérience sur des travaux et bonnes pratiques de gestion (cf action 9.2)																	0 €	
	Lettres d'informations et porté à connaissance auprès des communes																		0 €
	Formations et journées collectives (cf action D2.2)																		0 €
TOTAL (TTC)											0 €	22 500 €	55 000 €	42 500 €	21 000 €	21 000 €	199 500 €		
AELB											0 €	11 250 €	27 500 €	31 250 €	19 250 €	10 500 €	99 750 €		
CRBFC (Eau)											0 €	0 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	18 000 €		
CD58											0 €	2 250 €	2 750 €	2 750 €	600 €	600 €	8 950 €		
CBN											0 €	4 500 €	5 500 €	5 500 €	1 200 €	1 200 €	17 900 €		
DREAL											0 €	0 €	6 250 €	10 000 €	8 750 €	0 €	25 000 €		
EPCI											0 €	4 500 €	8 500 €	8 500 €	4 200 €	4 200 €	29 900 €		
A5	Restaurer et préserver les mares	ME concernées	MaO	AELB	CRBFC TVB	CD58	SHNA	EPCI	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (TTC)				
A5.1	Restauration et préservation de mares sur les secteurs à enjeu triton crêté, et sensibilisation	Masses d'eau à enjeu triton crêté	PnrM	50 %		10 %	20 %		20 %	0 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	175 000 €			
	- Diagnostic : identification, caractérisation et priorisation des mares			50 %		10 %	20 %		20 %	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €			
	- Réalisation des travaux de restauration des mares			50 %		10 %	20 %		20 %		25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	125 000 €			
	- Animation, sensibilisation																0 €		
TOTAL (TTC)											0 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	175 000 €		
AELB											0 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €	87 500 €		
CRBFC (TVB)											0 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	17 500 €		
CD58											0 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	35 000 €		
SHNA											0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
EPCI											0 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	35 000 €		
Volet B : AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU																			
B1	Réduire les pollutions d'origine urbaine	ME concernées	MaO	AELB	CRBFC (eau)	CD58	EPCI	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (TTC)					
B1.1	Limiter les pollutions diffuses en milieu urbain : accompagnement pour le passage au zérophyto pour les cimetières et terrains de sport dans les communes	Toutes les masses d'eau du BV	PnrM					0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					
	Formations d'agents et d'élus, et pour les particuliers													0 €					
	Accompagnement technique pour la réalisation de plans de désherbage														0 €				
B1.2	Accompagner les communes sur la mise aux normes des installations d'ANC	Toutes les masses d'eau du BV	PnrM					0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					
	Réalisation d'une plaquette à destination des particuliers sur l'ANC (impacts, réglementation, coûts, et possibilités de mises aux normes) pour chaque EPCI du bassin versant qui le souhaite (cf action 9.2)													0 €					
	Journées de formations, sensibilisation à destination des professionnels (achat, vente) et des particuliers (cf action 9.2)														0 €				
B2	Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole	ME concernées	MaO	AELB	CRBFC (eau)	CD58	EPCI	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (TTC)					
B2.1	Réalisation d'un diagnostic agricole	Sur les ME en risque pollutions diffuses (N, P, pesticides)	PnrM					0 €	45 000 €						45 000 €				
	Réalisation d'un diagnostic agricole			50 %		0 %		50 %		45 000 €					45 000 €				
B2.2	Accompagner les changements de pratiques pour le milieu agricole	Notamment sur les ME en risque pollutions diffuses (N, P, pesticides)	PnrM					0 €	0 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	28 000 €					
	Animation : formations et journées collectives			50 %				50 %		0 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	28 000 €				
TOTAL (TTC)											0,00 €	45 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	73 000 €		
AELB											0 €	22 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	36 500 €		
CRBFC (Eau)											0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
EPCI											0 €	22 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	36 500 €		
Volet C : S'ADAPTER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE																			
C1	Sécuriser la ressource en eau face au changement climatique	ME concernées	MaO	AELB	CRBFC (eau)	CD58	EPCI	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (TTC)					
C1.1	Etude bilan quantitatif sur la ressource en eau dans le bassin versant de l'Aron : hydrologie, milieux, usages, climat	Le BV avec une priorité sur les masses d'eau identifiées en risque hydrologie	PnrM						200 000 €					200 000 €					
	Bilan quantitatif sur la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de l'Aron : hydrologie, milieux, usages, climat			70 %		10 %		20 %		200 000 €					200 000 €				
C1.2	Formations et diagnostics d'exploitation sur la gestion quantitative de la ressource en eau	Le BV avec une priorité sur les masses d'eau identifiées en risque hydrologie	PnrM					3 000 €	15 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	153 000 €					
	Formations et diagnostics d'exploitation sur la gestion quantitative de la ressource en eau : formations et plaquette sur les retenues			50 %		0 %		50 %		3 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	63 000 €					
	Accompagnement de projets alternatifs pour l'économie d'eau et le stockage de l'eau comme la récupération d'eau de pluie des bâtiments d'élevage			50 %		0 %		50 %				30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €				
C1.3	Vers une gestion intégrée des eaux pluviales en ville	Toutes les masses d'eau du BV	PnrM						10 000 €		10 000 €		10 000 €	30 000 €					
	Vers une gestion intégrée des eaux pluviales en ville			50 %		0 %		50 %		10 000 €		10 000 €		10 000 €	30 000 €				
TOTAL (TTC)											0 €	213 000 €	15 000 €	55 000 €	45 000 €	55 000 €	383 000 €		
AELB											0 €	146 500 €	7 500 €	27 500 €	22 500 €	27 500 €	231 500 €		
CRBFC (Eau)											0 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 000 €		
EPCI											0 €	46 500 €	7 500 €	27 500 €	22 500 €	27 500 €	131 500 €		

Volet D : CONNAITRE LES MILIEUX, COMMUNIQUER, ANIMER																			
D1	Connaître et gérer les milieux	ME concernées	MaO	AELB			CRBFC (TVB)	CD58	CRBFC (Eau)		EPCI	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL TTC	
D1.1	Diagnostiques biologiques pré-travaux	Toutes les masses d'eau du BV	PnrM									2 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	25 000 €	
	<i>Diagnostiques biologiques pré-travaux</i>			50 %			30 %	0 %			20 %	2 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	25 000 €	
D1.2	Inventaires suivis d'évolution des populations d'espèces patrimoniales dans le bassin versant		PnrM									0 €	5 900 €	5 000 €	5 000 €	7 000 €	7 900 €	30 800 €	
	<i>Inventaires suivis évolution populations d'espèces patrimoniales dans le bassin versant</i>			50 %			10 %	20 %			20 %	0 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	7 000 €	7 000 €	29 000 €	
	<i>Analyses d'ADN environnemental complémentaire</i>			50 %			10 %	20 %			20 %		900 €				900 €	1 800 €	
D1.3	Gestion des espèces invasives	Dans l'ensemble du BV	PnrM									0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	<i>Formations et animation</i>			-			-	-			-	-	-	-	-	-	-	0 €	
D1.4	Action complémentaire aux actions structurantes de restauration des cours d'eau	Dans l'ensemble du BV	PnrM									0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	
	<i>Actions complémentaires sur les cours d'eau, embâcles</i>			30 %			-	-			70 %	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	
	TOTAL (TTC)											2 500 €	20 400 €	19 500 €	19 500 €	21 500 €	22 400 €	105 800 €	
	AELB	40,5 %										1 250 €	8 200 €	7 750 €	7 750 €	8 750 €	9 200 €	42 900 €	
	CRBFC (TVB)	10,0 %										750 €	1 940 €	1 850 €	1 850 €	2 050 €	2 140 €	10 580 €	
	CRBFC (Eau)	0,0 %																0 €	
	CD58	5,8 %										0 €	1 180 €	1 000 €	1 000 €	1 400 €	1 580 €	6 160 €	
	SHNA																	0 €	
	EPCI	43,6 %										500 €	9 080 €	8 900 €	8 900 €	9 300 €	9 480 €	46 160 €	
D2	Communiquer, former et animer		MaO	AELB			CD58	CRBFC (eau)	CRBFC (TVB)	PnrM	CT Arroux (subv région+EPCI)	EPCI	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL TTC
D2.1	Sensibiliser et informer les scolaires sur l'importance et les fonctionnalités des milieux aquatiques	Dans l'ensemble du BV	PnrM										5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €
	<i>Programme pédagogique « Ecocitoyen de l'eau » (0,63 ETP)</i>			50 %				30 %				20 %	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €
D2.2	Plan de communication : communication, animations et sensibilisation du grand public et des professionnels	Dans l'ensemble du BV	PnrM										0 €	4 000 €	3 500 €	4 000 €	7 500 €	4 500 €	23 500 €
	<i>- Animations grand public et balades natures : sensibiliser sur les milieux aquatiques et humides</i>			50 %				30 %	-			20 %							0 €
	<i>- Sensibiliser sur : Economiser la ressource en eau : optimiser l'usage de l'eau en volumes face au cc : sensibilisation citoyenne, écoles, etc.</i>			50 %				30 %	-			20 %							10 000 €
	<i>- Journées techniques avec mobilisation d'experts (ZH, ANC, haies, animation agri, zérophyto, etc.)</i>			50 %				30 %	-			20 %		2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €
	<i>- Soirées débats, ateliers changement climatique</i>			50 %				30 %	-			20 %					4 000 €	1 000 €	5 000 €
	<i>Colloque changement climatique et eau / Exposition</i>			50 %				30 %	-			20 %							8 500 €
	<i>Edition de supports de communication (plaquettes – ZH, ANC, entre autres / vidéos / fiches retours d'expérience, plaquette présentation du CT / affiches, etc.)</i>			-				-	-			-	0 €	2 000 €	1 500 €	2 000 €	1 500 €	1 500 €	8 500 €
	<i>Newsletter aux communes annuelle (actions du contrat, bilan de la qualité de l'eau)</i>			-				-	-			-							0 €
D2.3	Évaluation étude Bilan du Contrat Territorial	Toutes les masses d'eau du BV	PnrM										0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €
	<i>Etude Bilan du Contrat Territorial</i>			70 %				10 %	-			20 %						30 000 €	30 000 €
D2.4	Animer le Contrat Territorial (2,5 ETP)	Toutes les masses d'eau du BV	PnrM										124 250 €	124 250 €	124 250 €	124 250 €	124 250 €	124 250 €	745 500 €
	<i>2 animateurs de contrat territorial (2 ETP)</i>			50 %				30 %				20 %	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	450 000 €
	<i>Frais de structure 2 ETP</i>			38 %								62 %	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	156 000 €
	<i>0,5 ETP suivi administratif et financier</i>			50 %						50 %			23 250 €	23 250 €	23 250 €	23 250 €	23 250 €	23 250 €	139 500 €
	TOTAL (TTC)												129 250 €	133 250 €	132 750 €	133 250 €	136 750 €	163 750 €	829 000 €
	AELB	48,55 %											61 625 €	63 625 €	63 375 €	63 625 €	65 375 €	84 875 €	402 500 €
	CRBFC (Eau)	18,58 %											24 000 €	25 200 €	25 050 €	25 200 €	26 250 €	28 350 €	154 050 €
	PnrM	8,41 %											11 625 €	11 625 €	11 625 €	11 625 €	11 625 €	11 625 €	69 750 €
	EPCI	24,45 %											32 000 €	32 800 €	32 700 €	32 800 €	33 500 €	38 900 €	202 700 €

Budget total investissement :

Bilan Axes d'actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL TTC
AXE 1 : RESTAURER ET PRESERVER LES MILIEUX	66 000 €	289 900 €	444 000 €	471 100 €	428 900 €	363 000 €	2 100 400 €
AXE 2 / AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU	0 €	45 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	73 000 €
AXE 3 : S'ADAPTER FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	0 €	213 000 €	15 000 €	55 000 €	45 000 €	55 000 €	383 000 €
AXE 4 : CONNAITRE LES MILIEUX, COMMUNIQUER, ANIMER	131 750 €	153 650 €	152 250 €	152 750 €	158 250 €	186 150 €	934 800 €
TOTAL (TTC)	197 750 €	701 550 €	618 250 €	685 850 €	639 150 €	611 150 €	3 491 200 €
AELB	104 875 €	407 775 €	343 125 €	389 925 €	362 325 €	342 575 €	1 950 600 €
CRBFC (TVB)	1 050 €	6 910 €	6 550 €	6 730 €	7 020 €	6 840 €	35 100 €
CRBFC (Eau)	34 500 €	83 200 €	77 500 €	83 650 €	81 400 €	79 500 €	439 750 €
CD58	0 €	10 430 €	10 750 €	10 750 €	9 000 €	9 180 €	50 110 €
CBN	0 €	4 500 €	5 500 €	5 500 €	1 200 €	1 200 €	17 900 €
Fédé 58	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	30 000 €
EPCI Aron	45 700 €	177 110 €	143 950 €	170 170 €	157 830 €	160 230 €	854 990 €
DDTS8	0 €	0 €	3 000 €	7 500 €	7 500 €	0 €	18 000 €
DREAL	0 €	0 €	6 250 €	10 000 €	8 750 €	0 €	25 000 €
PnrM	11 625 €	11 625 €	11 625 €	11 625 €	11 625 €	11 625 €	69 750 €

Budget total fonctionnement :

Charges de fonctionnement	AELB	CRBFC (Eau)	PnrM	EPCI	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL TTC
Charges de personnel <i>(déjà pris en compte dans le budget investissement)</i>											
Matériel, Immobilier					3 300 €	3 500 €	3 300 €	3 500 €	3 300 €	3 300 €	20 200 €
<i>Location véhicule</i>					3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	19 800 €
<i>Matériel informatique et équipements (waders, mesures, etc.)</i>				100 %	0 €	200 €	0 €	200 €	0 €	0 €	400 €
Gouvernance					0 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	7 500 €
<i>Frais déplacement des élus</i>				100 %	0 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	7 500 €
TOTAL (TTC)					3 300 €	5 000 €	4 800 €	5 000 €	4 800 €	4 800 €	27 700 €
AELB											
CRBFC (Eau)											
PnrM											
EPCI					3 300 €	5 000 €	4 800 €	5 000 €	4 800 €	4 800 €	27 700 €

Budget total du CT Aron-Cressonne :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL (TTC)
Financements	201 050 €	706 550 €	623 050 €	690 850 €	643 950 €	615 950 €	3 518 900 €
AELB	104 875 €	407 775 €	343 125 €	389 925 €	362 325 €	342 575 €	1 950 600 €
CRBFC (TVB)	1 050 €	6 910 €	6 550 €	6 730 €	7 020 €	6 840 €	35 100 €
CRBFC (Eau)	34 500 €	83 200 €	77 500 €	83 650 €	81 400 €	79 500 €	439 750 €
CD58	0 €	10 430 €	10 750 €	10 750 €	9 000 €	9 180 €	50 110 €
CBN	0 €	4 500 €	5 500 €	5 500 €	1 200 €	1 200 €	17 900 €
Fédé 58	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	30 000 €
EPCI	49 000 €	182 110 €	148 750 €	175 170 €	162 630 €	165 030 €	882 690 €
PnrM	11 625 €	11 625 €	11 625 €	11 625 €	11 625 €	11 625 €	69 750 €
DDT58	0 €	0 €	3 000 €	7 500 €	7 500 €	0 €	18 000 €
DREAL	0 €	0 €	6 250 €	10 000 €	8 750 €	0 €	25 000 €